



PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 08 octobre 2015, à 20h00
à la Salle de Spectacles**

2^{ème} séance – 2015 / 2016

Séance du jeudi 08 octobre 2015

Présidence de M. Pascal Golay, Président

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre Huissier, au bureau, ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxxim pour le son qui sont également salués.

À ce propos, je vous rappelle que les diffusions TV se dérouleront comme habitude le vendredi à 20h, le samedi à 14h ainsi que le dimanche à 19h.

64 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé(e)s: Mmes Elodie Joliat, Sandra Martins et Maria-del-Mar Rodriguez ainsi que MM. Antoine Bianchi, Florian Gruber, Jean-François Jeanrichard, Carlos Machado et Aso Piroti.

Sont absent(e)s: Mmes Milica Radosavljevic et Gerarda Romano-Giorno ainsi que MM. Eric Aeschlimann, Armando Mateus, Pascal Montemari, Pietro Roberto Russo, Fatmir Sadiku et Abdullah Tabib.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, M. le Président annonce une erreur concernant le libellé du point N° 9 de cet ordre du jour, en effet celui-ci ne correspond plus à l'article 40, lettre g, mais à l'article 41, dernier alinéa du nouveau Règlement de notre Conseil. Cela étant dit, M. le Président communique qu'il a reçu:

- Un dépôt de motion, au nom du groupe PLR intitulée, "Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois",
- Une interpellation de M. Vincent Keller intitulée "A quand une desserte en trains grandes lignes en gare de Renens?",
- Une interpellation de M. Byron Allauca relative aux pavillons provisoires scolaires du Collège du Simplon.

Ces interventions seront traitées prioritairement au point N° 19 de l'ordre du jour.

M. le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'ordre du jour aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 septembre 2015
3. Démission
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
 - Réponse écrite à l'interpellation de M. le Conseiller communal Alberto Mocchi, relative à la politique climatique de la commune de Renens
 - Réponse écrite à l'interpellation de M. le Conseiller communal Stéphane Montabert intitulée : "Comment loger les migrants?"
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)
9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Rapport de commission – Préavis N° 73-2015** – Rénovation urbaine du secteur de la gare, lot des espaces publics - Deuxième étape du chantier / Crédit d'ouvrage pour la construction de la Passerelle "Rayon Vert", l'aménagement des places nord et sud et des parkings vélos
M. Antoine Bianchi, Président-rapporteur
12. **Rapport de commission – Préavis N° 77-2015** – Agrandissement du parc du Chêne et aménagements routiers
M. Vito Vita, Président-rapporteur
13. **Rapport de commission – Préavis N° 78-2015** – Demande d'un crédit de construction pour l'agrandissement et la réfection du Centre technique communal (CTC) sis à la rue du Lac 14 ainsi que la mise en conformité du bâtiment aux normes incendie, énergie et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Demande d'un crédit pour le réaménagement des bureaux de l'aile est du rez-de-chaussée à la rue de Lausanne 35
Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Présidente-rapporteuse
14. **Rapport de commission – Entente communale Mèbre-Sorge - Préavis intercommunal N° 79-2015** – Réhabilitation du collecteur intercommunal de la Mèbre à Chavannes-près-Renens, secteur Concorde/autoroute
Mme Suzanne Sisto-Zoller, Présidente-rapporteuse
15. **Rapport de commission – Préavis N° 80-2015** – Crédit d'études de projet pour le détournement des débits de pointe des ruisseaux des Baumettes et de Broye, la création d'une galerie du ruisseau de Broye et la renaturation de la Chamberonne
M. Dylan Montefusco, Président-rapporteur
16. **Rapport de commission – Préavis N° 81-2015** – Remplacement de l'installation lumineuse de trois carrefours comprenant: Rue de Lausanne et Avenue du 24-Janvier – Rue de Lausanne et Avenue du Temple – Avenue du 14 Avril et Rue du Jura
M. Alberto Mocchi, Président-rapporteur

17. **Rapport de commission – Préavis N° 82-2015** – Modernisation de la téléphonie (projet H20-PBX) et adaptation de licences
M. Michele Scala, Président-rapporteur
18. Dépôts de préavis – Discussion préalable
- Préavis N° 83-2015 – Adoption du règlement concernant la taxe d'équipement communautaire
Présidence: Fourmi rouge
 - Préavis N° 84-2015 – Remplacement des applications de gestion informatique (Projet H20-ERP)
Présidence: Les Verts
 - Préavis N° 85-2015 – Demande de subvention en faveur de la Fondation de La Ferme des Tilleuls et subvention exceptionnelle pour le transport du Colossal d'art brut de Danielle Jacqui
Présidence: PLR
19. Motions, postulats, interpellations
20. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 septembre 2015

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 10 septembre 2015.

La discussion n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture.

3. Démission

M. le Président informe qu'il n'a reçu aucune démission puis ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

4. Communications de la Présidence

*Vous me permettrez de commencer à nouveau ce point par un **carnet noir** en vous communiquant le décès, le 12 septembre dernier, de notre ancien membre du Conseil, M. Rémy Petitpierre. Celui-ci avait quitté notre Conseil il y a seulement quelques mois, en juin dernier.*

Je vous annonce également que notre collègue Aso Piroti, après avoir tragiquement perdu sa fille il y a quelques mois, a également perdu ses trois frères dans la bousculade de Pèlerins à Mina, près de la Mecque.

En hommage, j'invite l'ensemble de l'assemblée à bien vouloir se lever et observer quelques instants de recueillement.

...Je vous remercie.

Mesdames, Messieurs,

En vue du dernier conseil, si j'en doutais encore, j'ai bien compris que la campagne électorale avait commencé. J'en déduis donc que le nombre d'interventions utilisant les droits d'initiative va aller crescendo !

Notre règlement étant nouveau, j'aimerais rappeler ici rapidement quelques règles afin que nous ne perdions pas de temps pour de simples questions de procédures.

*Ainsi, j'aimerais que **les amendements modifiant les conclusions** soient rédigés de telle façon à ce qu'ils puissent y être intégrés directement. Ceux-ci doivent m'être donnés par écrit, si possible avant la séance ou si cela s'avère impossible, dictés clairement à notre secrétaire avant d'être mis en discussion (art. 84 al.2).*

*En ce qui concerne **les résolutions**, et c'est là qu'intervient le plus gros changement: il n'est plus possible de demander à la Municipalité, ou à quiconque, quoi que ce soit. On ne peut que tout au plus suggérer. La résolution, telle qu'elle existe aujourd'hui, ne peut que donner un simple avis ou une prise de position du Conseil à la Municipalité. Celle-ci peut ensuite l'utiliser, par exemple pour appuyer une demande au Canton, mais cela reste de son choix et n'a strictement rien de contraignant (art. 58 dernier al. ainsi que la définition de la résolution qui se trouve à la fin du Règlement).*

Afin d'éviter les problèmes à venir et dans la mesure du possible, moi-même et le bureau sommes à votre entière disposition pour vous aider à ce que ces textes soient conformes.

*Enfin pour terminer, je vous rappelle votre devoir d'informer de vos **intérêts** sur le sujet en cours. Lors des derniers débats du mois dernier, cela n'a pas été systématiquement fait et cela n'est pas correct non seulement vis-à-vis de vos collègues, mais aussi des spectateurs qui suivent ces interventions. Cela va même plus loin, puisque selon l'art. 51, ces personnes doivent se récuser elle-même et donc ne pas prendre part au vote, ni même aux discussions. Cela dit, sur ce dernier point, j'estime le principe un peu sévère et que toute opinion est bonne à dire pour autant que l'on connaisse ces dits intérêts, je ne serais donc pas trop pointilleux sur l'application de cette prise de parole.*

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

La parole n'étant pas demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

5. Communications de la Municipalité

Vous avez tous reçu le communiqué de la Municipalité N° 2-2015/2016, plus communément appelé "Sous la loupe" ainsi que:

- *Une réponse écrite à l'interpellation de M. le Conseiller communal Alberto Mocchi, relative à la politique climatique de la commune de Renens*
- *Une réponse écrite à l'interpellation de M. le Conseiller communal Stéphane Montabert intitulée : "Comment loger les migrants?"*

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

La Municipalité tenait à informer en primeur le Conseil communal de ce soir des discussions qu'elle a eues avec l'EVAM, Etablissement vaudois d'accueil des migrants, et du fait qu'elle a accepté de leur mettre à disposition l'abri de protection civile situé sous la salle de gymnastique du collège du Léman.

La Municipalité suit avec inquiétude la situation internationale et les migrations qu'elle entraîne. Elle a aussi vécu cet été l'épisode de l'occupation du Sleep-in, puis d'Heineken. Contactée par l'EVAM début septembre, elle est entrée en matière sur leur demande, désireuse de faire sa part, ainsi que de nombreuses communes du canton.

Les récentes ouvertures des abris PC de Clarens et de de Nyon n'ont pas permis de couvrir tous les besoins en places d'hébergement, avec 385 nouvelles arrivées dans le canton de Vaud en septembre, soit 8% des personnes demandant protection à la Suisse. Plus proches de nous, les communes de Bussigny, du Mont, d'Épalinges, de Préverenges, abritent déjà depuis quelque temps des requérants d'asile dans des abris PC et leur expérience est positive.

L'abri PC sous la salle de gymnastique Maurabia sur le site du Léman, a été choisi en collaboration avec l'Office régional de la Protection civile de l'Ouest lausannois, car il est hors du dispositif d'urgence de la PC. Il pourra abriter 50 requérants d'asile, dès début novembre, le temps d'effectuer quelques indispensables travaux. Tous les abris utilisés par l'EVAM fonctionnent uniquement la nuit, avec une structure de jour en appoint pour la journée. L'abri sera mis à disposition de l'EVAM gratuitement, et celle-ci prend en charge par contre les travaux d'aménagements nécessaires et les frais d'exploitation.

Une séance d'information publique est prévue le lundi 2 novembre à 19h à la salle de spectacles, en présence de M. Philippe Leuba, conseiller d'Etat, de collaborateurs de l'EVAM et de représentants de la Municipalité. Un groupe de contact composé de représentants de la Municipalité, de la direction des Ecoles, de la police et de l'EVAM se rencontrera prochainement, et ensuite régulièrement par ailleurs, autour d'un objectif commun, que la cohabitation entre les requérants et la population se passe le mieux possible.

L'EVAM cherche par ailleurs à favoriser l'implication de la société civile, et des groupes de bénévoles sont actifs en général autour de ses différents sites. Toutes les compétences sont bienvenues pour favoriser l'accueil et tisser des liens entre la population locale et ces personnes qui ont fui leur pays pour demander la protection de la Suisse. La Municipalité et son secteur intégration en particulier saluent cette démarche et l'accompagneront.

Outre vos présidents de groupe et de partis informés – confidentiellement ! – la semaine précédente, nous avons également informé bien sûr la Direction des Ecoles secondaires, et aussi les représentants des communautés religieuses, avec un bon accueil et d'ores et déjà des propositions de bénévolat, ce dont nous nous réjouissons.

Voilà M. le Président, c'est la seule communication orale de la Municipalité en plus de réponses écrites.

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, PSR**
Intervention relative à la réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation intitulée "Comment loger les migrants?".

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Vous venez de l'entendre, la Ville de Renens a décidé de faire sa part de l'effort demandé à toutes les communes par le Canton afin d'accueillir les réfugiés qui arrivent en nombre d'Erythrée, de Somalie et de Syrie.

Le Canton, on peut le lire dans la presse depuis des semaines déjà, peine à suivre. Au point d'avoir dû récemment réquisitionner l'abri de protection civile de Crans-près-Céligny.

Lors de la séance d'information organisée à cette occasion pour les habitants de Crans, après les explications officielles et les traditionnelles questions trahissant les inquiétudes ressenties devant l'inconnu, une main s'est levée et des mots que j'espère entendre bientôt à Renens aussi ont résonné dans la salle comble. Ces mots disaient:

«On n'a pas le choix, c'est vrai, mais ces gens, nous devons les accueillir comme nos invités. Le pire serait de ne pas chercher le contact. Faisons tout pour qu'ils se sentent bien avec nous.»

Crans n'a pas eu le choix. Renens, elle, a choisi de répondre à l'urgence dans la mesure de ses modestes moyens et de faire au mieux. L'abri PC, certes, n'est pas la solution idéale, mais c'est mieux que rien, à condition que ceux qui y dormiront ne doivent pas y séjourner trop longtemps.

Et dans cette commune qui a fait le choix de prendre ses responsabilités, je suis certaine que nous aussi, nous saurons accueillir ces gens meurtris comme nos invités, et que nous aussi, nous chercherons le contact pour qu'ils se sentent bien avec nous.

La bibliothèque Globlivres, qui travaille au quotidien pour et avec des migrants pris en charge par l'EVAM et leur fournit des livres et des méthodes d'apprentissage du français, fera sa part elle aussi, je le sais déjà, et je compte sur la CISE, sur les nombreuses associations de

notre ville, et sur les habitants aussi, pour faire en sorte que les choses se passent bien et que Renens se montre sous son meilleur jour, celui de la générosité et de l'ouverture.

Je vous remercie.

○ **Mme Ellen-Mary Dreier, Fourmi rouge**

Monsieur le Président,

J'aimerais remercier la Municipalité et l'EVAM de la communication par rapport à l'ouverture de l'abri du Léman pour l'accueil des réfugiés.

Cela me rappelle l'époque où, avec d'autres personnes, nous avons parrainé des réfugiés. J'insiste lorsque je dis: "Apporter un soutien humain, individuel et selon les possibilités de chaque personne a toute sa valeur pour la personne et pour la société."

Je vous remercie.

○ **M. Stéphane Montabert, UDC**

Monsieur le Président,

Le mois dernier j'ai tenté de déposer un projet de résolution qui n'a pu être pris en compte pour des raisons de procédures. Depuis, la Municipalité a formellement répondu à mon interpellation, ce dont je la remercie. A l'époque, je ne me doutais pas que la Municipalité négociait avec l'EVAM sur l'arrivée de réfugiés dans notre Commune. Ils seront déjà installés lors de notre prochaine séance de Conseil.

Voilà une nouvelle qui ne manquera pas de convaincre les derniers incrédules que la question des migrants est très concrète et tout à fait locale. La majorité de ce Conseil se réjouit visiblement de l'arrivée des premiers 50 réfugiés musulmans célibataires mâles dans un l'abri PC d'un site scolaire. Cela alimentera certainement les conversations des élèves comme de leurs parents et des riverains. J'ai moi-même suggéré une grande fête pour les accueillir. Renens a fait une fête rien que pour inaugurer des zones 30, donc ne soyons pas chiches.

La Municipalité a précisé que l'EVAM avait l'obligation de loger aussi bien les immigrés légaux que les illégaux. Les abris PC et autres hébergements d'urgence n'étant pas toujours suffisants, ils les logent désormais dans les hôtels, par exemple à l'auberge du Châlet à Gobet - le tout payé par les contribuables. Mais ce n'est pas assez. Pendant le mois de septembre, le Parlement helvétique a statué sur une révision de la loi sur l'asile. On a beaucoup parlé dans les médias des avocats gratuits dont ils bénéficieront désormais automatiquement, mais ce n'est pas le seul progrès amené par cette révision. A présent, la loi offre également la possibilité d'exproprier des particuliers pour ouvrir de nouveaux centres d'asile.

Tout ceci ramène à mon projet de résolution de septembre qui a été, je dois bien le dire, rattrapé puis dépassé par l'actualité. Pourtant, ses fondements restent valables: j'invite la majorité de gauche de ce Conseil à agir concrètement, en accord avec les programmes de leurs partis respectifs. Le PS suisse, par exemple, dispose en ce moment d'un programme concret intitulé "Solidarité avec les réfugiés". Christian Levrat, le président de ce parti, a affirmé que nous devrions accueillir dix fois plus de migrants.

Comment les loger? De toute évidence, les abris PC ne suffiront pas et l'hôtellerie non plus. Mais pourquoi attendre que des particuliers se fassent exproprier pour les loger lorsqu'il suffit de s'investir sur une base volontaire? Nous avons dans ce Conseil tout ce qu'il faut pour donner l'exemple.

Je repropose donc à cette assemblée ce projet de résolution à peine remanié:

"Le Conseil Communal déclare à la Municipalité qu'il souhaite apporter une aide immédiate à l'hébergement des migrants dans le besoin situés sur la commune et alentours. Les conseillers communaux soutenant cette résolution réaffirment ainsi leurs convictions politiques. Ils souhaitent héberger des migrants chez eux jusqu'à ce qu'une solution pérenne soit trouvée. Compte tenu de l'urgence, ils prient les autorités de contacter l'Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants ou toute autre structure adéquate pour que cet accueil puisse se concrétiser dans les plus brefs délais."

Certains ne comprendront peut-être pas le sens de mon action. Il est pourtant simple: je pense qu'il faut mener par l'exemple, en cohérence avec les opinions de chacun. D'ailleurs, à ce propos, je voudrais terminer mon intervention en rendant hommage à une personnalité de ce Conseil, Mme Nathalie Jaccard des Verts, qui vit selon ces principes d'implication et de sincérité. Lors de notre séance précédente, Mme Jaccard fit étalage de sa vaste supériorité morale en affirmant, je cite: "je parle personnellement, pour moi, accueillir quelqu'un en difficulté dans ma maison, cela ne me pose aucun problème."

Je m'incline respectueusement, Mme Jaccard, devant votre attitude intègre et cohérente. Je vous invite donc à venir à la tribune pour nous décrire les différentes démarches que vous avez entreprises depuis un mois pour accueillir quelqu'un en difficulté dans votre maison, sachant que cela ne vous posait aucun problème. Après tout, nul n'est censé attendre un vote pour agir à titre personnel.

L'urgence est toujours là et les nuits rafraîchissent, Mesdames et Messieurs.

○ **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,*

Je dois dire, M. Montabert, que j'admire votre sens politique, dans la mesure où vous avez essayé, avec cette résolution, de nous mettre devant une incohérence qui serait celle de notre prétendu manque de générosité, manque de cohérence entre la parole et les actes. Voilà acte!

Mais je reste convaincu que "non", nous ne sommes pas plus incohérents que vous ne l'êtes. Dans le sens où nous sommes dans une société dans laquelle nous avons décidé depuis quelques siècles, nous appelons cela le contrat social, de déléguer certaines tâches, certaines responsabilités à l'Etat et non à d'autres. Je prends un exemple: dans votre parti, je sais que vous êtes pour plus de sévérité vis-à-vis du crime, plus de répression. Pourtant, sauf erreur de ma part, la nuit venue, vous n'enfilez pas une cape et un masque et allez combattre le crime tout seul. Vous attendez de voter un crédit pour avoir plus de policiers dans les rues ou éventuellement des lois plus sévères qui seront appliquées par ces mêmes policiers. Mais ce

n'est pas vous, en tout cas à ma connaissance, qui vous rendez justice, qui combattez des méchants.

Dans un autre cas de figure, sauf erreur de ma part toujours, votre parti souhaite le retour des notes à l'école, souhaite plus de disciplines, plus d'enseignement de l'histoire suisse ainsi que le retour des filières à l'école. Pourtant, même avec l'application de la LEO, toujours sauf erreur de ma part, vous n'avez pas décidé de donner des cours particuliers d'histoire suisse ou de délivrer des notes à des enfants. Pourquoi? Parce qu'il y a l'Etat qui s'occupe de cela.

Et pour l'accueil des migrants, c'est la même chose M. Montabert. Nous pouvons estimer que ces personnes qui fuient la guerre et les persécutions ont leur place en Suisse, vous êtes d'ailleurs comme moi, d'origine étrangère et bien intégré, pourtant, c'est à l'Etat d'accomplir cette mission, c'est à l'Etat d'accueillir ces personnes. Et si, effectivement, des citoyens ont les moyens d'accueillir temporairement des réfugiés et quand je dis les moyens, cela veut dire le nombre de pièces adéquates, une salle de bain, pourquoi pas. Votre résolution, je m'excuse, c'est un joli coup politique, je l'avoue et je l'admire, mais cela reste un coup politique.

Je terminerai juste par une incohérence lorsque vous dites que ces migrants sont logés dans des hôtels, quand on lit dans le Matin Dimanche et que l'on sait qu'un membre de votre parti logeait des personnes à l'aide sociale dans un hôtel à Prilly et qu'il a touché des centaines de milliers de francs, je pense qu'en termes de cohérence, des leçons vous n'avez pas vraiment à en donner.

Je vous remercie.

○ **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Oui, M. Montabert ici et devant tout le monde et même devant la presse et la télévision, je peux affirmer que je n'ai aucun problème et sûrement pas peur d'accueillir quelqu'un dans ma maison mais je ne débatterai pas devant vous, parce que cela ne vous regarde pas, les démarches que j'ai entreprises. Effectivement, M. Mocchi l'a relaté, il y a certaines conditions pour accueillir les gens chez soi et j'espère pouvoir remplir toutes ces conditions. Mais si vous voulez, en aparté, plus tard, je vous donnerai des nouvelles.

Quant à vous répondre par rapport à ce que vous dites. 50 personnes! Est-ce que nous pouvons parler d'immigration massive dans notre Ville ou d'une surpopulation? Je ne crois pas pour une Ville de 20'000 habitants. 50... 5 fois 10!

Et puis, sur quels faits pouvons-nous affirmer que ces personnes feront de moins bons citoyens que les étrangers venus précédemment qui, eux aussi, ont dû s'approprier une nouvelle vie, de nouvelles coutumes, de nouvelles manières de vivre et s'intégrer et qui, finalement, sont devenus nos voisins, nos amis, nos collègues et même conseillers communaux.

Alors au lieu de diaboliser ces personnes qui, je vous la rappelle, ont vécu la guerre, vu et subi des horreurs, ce qui n'est pas le cas de tout le monde dans ce Conseil, nous devrions

soigner leur accueil et tout mettre en œuvre afin que leur intégration puisse se faire dans les meilleures conditions possible afin que nous puissions tous vivre en bonne harmonie.

M. Montabert, je tiens à vous rassurer complètement, la tolérance et l'ouverture d'esprit ne provoquent pas de fracture du crâne. Voilà, nous pouvons tous être rassurés ce soir.

○ **M. Michele Scala, PSR**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

J'aimerais plutôt apporter un éclairage historique parce que parfois nous n'avons plus la mémoire du passé et nous ne regardons plus que le présent.

J'aime bien les interventions de M. Montabert, car elles nous permettent d'aborder des thèmes délicats d'actualité. Ses interventions nous poussent à de profondes réflexions, car il fait appel à notre conscience, mais aussi à nos origines. Renens est une ville multiculturelle avec plus de 50% d'étrangers. Après tout, nous sommes tous des étrangers sur cette Terre et un jour ou l'autre obligés de la quitter. Qu'importe !

Depuis les années septante, j'ai compté :

- 6 révisions de la LASI, la loi sur l'asile, proposant à chaque fois des durcissements,*
- 10 à 12 entre initiatives et référendums contre les réfugiés et les étrangers en général.*

Tout ceci pour dire:

Les fréquentes initiatives anti-immigrés et anti-réfugiés ont créé un tel climat négatif et suspicieux que personne n'ose bouger!

Pourtant la Suisse s'était montrée bien plus généreuse lorsqu'elle avait accueilli en:

- 1958 Accueil de 11'000 réfugiés hongrois*
- 1960 Accueil de 1000 Tibétains*
- 1968 Accueil de 13'500 réfugiés en provenance de la Tchécoslovaquie*
- 1973 Accueil de 205 Chiliens,*
- 1999 plusieurs milliers de Kosovars pendant la guerre*

Mais les temps ont changé et les derniers sondages montrent qu'il est très difficile de parler d'asile ou d'accueil. Il faut du courage.

La proposition de Monsieur Montabert n'est pas une nouveauté, car déjà en 1973, 250 réfugiés chiliens avaient été placés chez des particuliers. Et cela s'était bien passé !

Actuellement, plus de 300 familles helvétiques se sont déjà portées volontaires pour accueillir chez eux des requérants d'asile. L'OSAR, Organisation d'aide aux réfugiés, en cherche encore 100.

Finalement, l'accueil d'une personne est un acte personnel qui ne peut pas être décrété par une décision ou loi communal. Je suis persuadé qu'il y a parmi nous des personnes qui ont accueilli ou vont accueillir des personnes, mais qui ne désirent pas le faire savoir ou le crier sur les toits. Merci à la municipalité pour ce geste courageux d'ouverture et de générosité.

○ **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Chers Collègues,

Le PLR de Renens remercie et félicite la Municipalité pour sa gestion pro active dans la décision d'accueillir 50 migrants.

Il est important de rappeler que dans l'histoire, la Suisse fait depuis longtemps figure de terre d'accueil.

Le canton de Vaud prend en charge environ 8% de l'ensemble des requérants d'asile entrant en Suisse.

Renens doit contribuer dans la mesure du possible à l'accueil de migrants, tout comme sont en train de le faire Bussigny, Pully, Le Mont-Sur-Lausanne, Orbe, Begnins, Clarens et tant d'autres.

Le philosophe et éthicien Johan Rochel a dit: «Lorsque la pression monte, la vieille tentation de fermer les frontières ressurgit. Mais c'est une impasse: cela revient à ne pas voir que l'immigration est un fait et que la seule politique raisonnable est de l'organiser à l'avantage de tous».

Par là, il faut comprendre qu'il n'est pas question de faire de l'angélisme, nous ne pourrions bien évidemment pas accueillir tous les migrants, mais ce n'est pas une raison pour fermer les yeux et ne rien faire. Il faut être accueillant avec les victimes de l'oppression, tout en étant ferme avec ceux qui ne respectent pas les lois, qui commettent des délits.

C'est pourquoi, pour Renens, il paraît raisonnable d'accueillir 50 migrants.

L'abri PC paraît la meilleure solution en urgence. Et dans une ville qui connaît une pénurie de logements, il est impossible d'en fournir pour un temps limité, de plus, les habitants ne comprendraient pas une telle situation.

Pour finir, nous sommes convaincus qu'il ne faut pas céder à la peur, nous allons accueillir des personnes qui passeront leur nuit à l'abri PC. L'EVAM prendra tous les frais à sa charge et saura bien entourer ces migrants.

Merci pour votre attention.

○ **M. Stéphane Montabert, UDC**

Je voulais vous féliciter tous, parce que je suis vraiment fier de vous, ce Conseil est vraiment génial.

Avant et après ma résolution, tout le monde vient pour applaudir l'accueil des migrants, leur bienvenue, leur dire qu'il est génial qu'ils soient là. Et je dis, oui, c'est vrai, nous ne sommes pas obligés de faire quelque chose de particuliers avec les 50 qui seront dans l'abri PC, je parle des autres. Parce que l'EVAM, et cela c'est quelque chose que la Municipalité a dit de façon très claire, est en recherche de places, cela ne suffira de loin pas, et donc c'est là où la société civile, c'est-à-dire vous-même, Messieurs, Dames entrez en œuvre. Je ne vois aucune raison particulière de vouloir se cacher sa noblesse qui est tellement présente dans cette salle.

Afin d'aider nos autorités à mieux savoir qui se porte volontaire, je demanderai un vote nominatif sur ma résolution. Merci.

○ **M. Jean-Pierre Leyvraz, Fourmi rouge**

Que le vote soit nominatif ou pas, je ne voterai pas pour cette résolution parce que c'est se ficher de nous. Dans ce Conseil, nous avons tous juré d'avoir la vérité devant les yeux et puis je vois qu'il y a des personnes qui proposent une résolution tout en étant convaincues qu'elle est mauvaise et qu'elles ne voteront pas la résolution qu'elles ont elles-mêmes proposée.

Ce n'est plus du travail politique, c'est du cirque et je dis non à ce cirque.

M. le Président précise que la résolution fait suite à une réponse, et en l'occurrence à une réponse écrite. De plus celle-ci, ne contenant pas d'injonction, est valable et sera, par conséquent, votée.

Avant de passer au vote, M. le Président précise que la discussion est toujours ouverte.

○ **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Je voulais intervenir sur les Communications de la Municipalité. Néanmoins, je voulais quand même dire que j'apprécie peu l'humour de M. Montabert, parce que certains d'entre nous, dans cette salle, ont subi, déjà depuis la dernière guerre, la répression de l'extrême droite. Dans ma famille, certains en ont été victimes. Il y a d'autres personnes dans cette salle qui ont fui des guerres, la répression, la torture, ils en savent quelque chose et je considère que l'on ne peut faire de l'humour sur cette question. C'est trop grave. Quant à la disponibilité de chaque citoyen, nous n'avons pas de compte à rendre à M. Montabert.

Néanmoins, je voulais rappeler que j'étais contente de voir que la Municipalité a réitéré le soutien pour BIO+ (association "MOBILET") puisque j'avais été au départ de l'initiative de ce projet, avec une commission qui avait soutenu l'association. Malheureusement, nous en avons encore besoin, mais tant que nous en avons besoin, je suis contente de voir que nous finançons toujours cela.

Et j'aimerais souligner aussi le rapport du cabinet dentaire, de voir, quand même, que plus de 2'200 enfants profitent de cette structure pour laquelle nous avons voté un préavis. Je me réjouis de cela.

○ **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

Je demande une suspension de séance de quelques minutes étant donné que M. Montabert a redéposé cette résolution.

M. le Président annonce une suspension de séance.

A la réouverture de la séance et avant de passer au vote de cette résolution, M. le Président ouvre une nouvelle fois la discussion et rappelle qu'après le vote, il n'y aura plus de discussion possible.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

Avant de passer à la votation à l'appel nominal (comme demandée précédemment pour cette résolution), M. le Président s'est assuré que cette demande était appuyée par au moins cinq autres membres.

C'EST À LA MAJORITÉ (51 REFUS ET 10 ABSTENTIONS) QUE LA RÉOLUTION EST REJETÉE
(cf annexe N° 1).

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion sur les "Communications de la Municipalité".

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président prie M. Stéphane Montabert, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Stéphane Montabert**, Président de la Commission des finances

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

La commission des finances s'est réunie pour sa séance ordinaire le mardi 8 octobre avec comme ordre du jour le dépassement de crédit du chantier de la Ferme des Tilleuls et les implications financières des trois préavis déposés ce soir.

Dépassement de crédit pour la rénovation de la Ferme des Tilleuls

La Ferme des Tilleuls est un gros chantier de rénovation dont le préavis fut lancé en 2013. Aujourd'hui, la Municipalité fait état d'un dépassement d'un million de francs sur les 5,3 millions planifiés, soit une proportion de 19% du montant total.

Les raisons liées à ce dépassement sont multiples. Les rénovations sont souvent plus complexes que les nouvelles constructions, avec de mauvaises surprises découvertes en cours de route. Cela a été le cas ici notamment parce que les études des architectes n'ont pas pu se faire dans des conditions idéales, le bâtiment étant squatté à l'époque. La poutraison sous le toit d'origine s'est avérée en moins bon état que prévu. D'autres travaux non mentionnés dans le préavis se sont rajoutés pour obéir à des obligations légales, comme un bassin de rétention pour les eaux de pluie ou des portes coupe-feu et des faux plafonds, oubliés dans le projet d'origine.

Si les architectes retenus pour le projet ne sont pas exempts de critiques, ils ont aussi offert du travail supplémentaire hors devis comme les aménagements intérieurs, si bien que la Municipalité a maintenu sa collaboration malgré les erreurs commises de part et d'autre.

Face à la complexité du chantier, le mandat des architectes a été revu à la hausse à hauteur de CHF 150'000.-.

Sur le plan organisationnel, la rénovation de la Ferme des Tilleuls est un projet transversal impliquant trois dicastères, urbanisme, bâtiment et culture, dont la coordination n'a pas toujours été parfaite, notamment à cause d'une estimation trop optimiste des ressources internes à la Municipalité. En outre, le projet est complexe avec quatre chantiers coordonnés: bâtiment, rural, annexe, et aménagements extérieurs. Ces chantiers sont à des stades de réflexion, d'élaboration et de réalisation différents. C'est pour cela que le montant de ce dépassement n'est connu qu'aujourd'hui.

Malgré tout, la Municipalité tient à faire vivre ce projet en menant ces travaux à leur terme.

Suivant le règlement de notre Conseil, le dépassement du crédit du préavis N° 43-2013 pour la rénovation des bâtiments du site des Tilleuls donne lieu à un rapport à la Commission des Finances, mais celle-ci n'a pas eu à se prononcer sur ce dépassement au travers d'un vote. La décision appartiendra à la Commission de préavis à la fin des travaux à laquelle un détail précis des dépassements sera fourni. Le planning actuel des travaux fait état d'une fin de chantier s'étalant de juin 2016 pour la Ferme jusqu'au printemps 2017 pour l'annexe et les aménagements extérieurs.

Préavis N° 83-2015 - Adoption du règlement concernant la taxe d'équipement communautaire.

Cette taxe a des incidences financières sous la forme de rentrées fiscales pour la Commune. Introduite dans une loi cantonale de 2011, cette nouvelle taxe est déjà pratiquée par d'autres communes. Elle permet, lors de l'adoption d'un plan de quartier, d'imposer les propriétaires de parcelles selon la plus-value potentielle que représente l'accroissement de leur surface constructible. Le produit de cette taxe est affecté au financement des infrastructures publiques comme les équipements liés à l'école obligatoire, aux structures parascolaires, aux transports publics et aux espaces verts.

D'un montant prévu d'un peu plus de CHF 144.- par mètre carré, il s'agit d'un nouvel impôt et non d'une taxe affectée. Cela signifie que la Commune s'engage à dépenser cet argent dans le sens prévu - c'est-à-dire au titre de l'école obligatoire, de structures parascolaires, de transports publics ou d'espaces verts, à hauteur de 50% du prix d'un tel projet, mais pas forcément dans le quartier où elle est prélevée.

- Au vote, les incidences financières du préavis N° 83-2015 sont acceptées par 9 voix pour et 2 voix contre.

Préavis N° 84-2015 - Remplacement des applications de gestion informatique (Projet H2O-ERP)

Ce préavis vise au remplacement des applications informatiques de gestion dont dispose la commune. La Commission des finances a demandé à avoir un aperçu plus clair du volume des mandats de consultants.

- Au vote, les incidences financières du préavis N° 84-2015 sont acceptées par 6 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

Préavis N° 85-2015 - Demande de subvention en faveur de la Fondation de la Ferme des Tilleuls et subvention exceptionnelle pour le transport du Colossal d'art brut de Danielle Jacqui.

Ce préavis, qui a donné lieu à un débat nourri, couvre donc deux aspects distincts sous le thème de la culture: une subvention communale reconduite d'année en année et une subvention exceptionnelle à usage unique.

La subvention communale en faveur de la Fondation de la Ferme des Tilleuls ne doit pas servir à subventionner l'entier de son fonctionnement, mais à lui donner un socle à partir duquel elle doit trouver des sources de financement supplémentaires. A la subvention directe de la Commune s'ajoute une aide indirecte sous la forme d'un loyer non perçu pour le bail des locaux de la Ferme des Tilleuls, évalué sur une base réaliste. Les deux subventions directes et indirectes totalisent un montant annuel de CHF 540'000.- environ.

Le deuxième aspect du préavis a trait au transport du Colossal d'art brut de Danielle Jacqui. Les CHF 100'000.- prévus correspondent au prix du transport et aux frais de douane selon une estimation de la valeur marchande de l'œuvre qui n'est pas encore officielle. Il n'est donc pas certain que la somme soit entièrement dépensée ou à contrario qu'elle soit suffisante. Les frais d'assurance éventuels de l'œuvre et de son entretien seront assumés par la Fondation.

Cette œuvre massive d'une artiste autodidacte avait été prévue dans le cadre d'un ensemble pour la gare d'Aubagne, mais un changement politique de la municipalité locale amena l'annulation du projet. Renens se charge donc de reprendre le flambeau et de l'installer sur le site de la Ferme des Tilleuls.

Par sa majorité, la Commission des Finances exprime son accueil enthousiaste à cette sculpture. Les gens viendront de loin pour la voir. Elle sera une source de fierté pour notre Commune et lui permettra de rayonner. Cette dépense s'inscrit dans une politique culturelle volontariste, car la culture est importante. L'argent des contribuables engagé de cette façon est de l'argent bien dépensé.

- *Au vote, les incidences financières du préavis N° 84-2015 sont acceptées par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.*

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la COFIN.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Stéphane Montabert ainsi que les membres de la commission des finances pour le travail accompli.

7. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. le Président prie M. Byron Allauca, Président de la CUAT, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Byron Allauca**, Président de la CUAT

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues,*

Malheureusement, la séance prévue le 28 septembre 2015 n'a pas eu lieu suite à l'invitation des CFF à la présentation du projet lauréat du Mandat d'Etude Parallèle Renens Entrepôts.

La Municipalité ayant proposé deux nouvelles dates, je prie tous les membres de la CUAT de se réunir à la fin de la séance du Conseil communal afin de trouver une date qui convienne à tous afin de pouvoir siéger, sachant que lors de la prochaine séance, il s'agira d'élire le/la nouveau/nouvelle président-e de la CUAT.

M. le Président ouvre de la discussion.

Celle-ci n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)

M. Didier Vienet, Président de la CARIC, informe M. le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre, puis ouvre la discussion.

Celle-ci n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

9. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil Communal

M. le Président prie Mme Victoria Ravaioli-Thibaud de se rendre à la table des rapporteurs.

- **Mme Victoria Ravaioli-Thibaud**, Déléguée auprès de l'Association de communes pour la gestion de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Cher-es Collègues,*

Le Conseil Intercommunal pour la « Sécurité dans l'Ouest lausannois » s'est réuni le 23 septembre dernier pour voter le budget 2016.

En préambule, nous avons eu la visite de Mme la Préfète qui nous a rappelé les fondamentaux d'une association de commune, entité juridique à part entière dans le cadre de la POL qui doit tenir une comptabilité indépendante soumise aux règles de la comptabilité des communes, ceci conformément à la Loi sur les communes (art. 125).

Pour 2016, l'augmentation du budget est liée à 3 facteurs

<i>Autorité et personnel</i>	43%
<i>Biens-services et marchandises</i>	23%
<i>Amortissement</i>	34%

Toutefois, l'augmentation des amortissements est compensée par des prélèvements d'un montant équivalent dans les fonds de réserve prévus à cet effet et n'augmentent donc pas le delta entre les charges et les revenus à charge des communes, mais contribuent uniquement à augmenter le montant global du budget.

L'augmentation est liée à environ 92% à des charges incompressibles (charges du personnel, contrats divers d'assurances, charges imposées par le canton etc..), dont 86% le sont par les charges "Autorité et personnel", donc les salaires.

Quant à l'augmentation des participations à charge des communes, elle n'est que de 5.6% par rapport au budget 2015.

La LOPV a imposé un nombre de policiers d'intervention que la POL aura atteint en 2016 soit 72 policiers, sur le papier, mais sans aucune réserve de personnel. Actuellement la POL à un taux de «turnover» d'environ 7 policiers par an, soit environ 10%, ce qui est équivalent à ce que l'on trouve dans le domaine privé. Pour y pallier, 78 postes sont budgétisés pour 2016 puisque 6 aspirants vont commencer leur formation et seront assermentés en 2017. La PolOuest va recevoir enfin son accréditation début 2016 puisqu'elle remplit toutes les conditions demandées par le Canton soit la LOPV.

Finalement, de ce fait, la POL devrait stabiliser ses comptes pour les années à venir, sans oublier que le nombre de policiers est en relation avec le nombre d'habitants.

C'est à l'unanimité moins une abstention que le budget de la PolOuest a été accepté.

Merci de votre attention.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre de jour.

10. Changement dans la composition des Commissions permanentes et des Commissions intercommunales

M. le Président annonce qu'il n'a reçu aucune communication relative à ce point de l'ordre du jour puis ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

En préambule des points suivants et en vue des nombreux rapports qui vont être lus ce soir, M. le Président demande aux rapporteurs de ne pas lire les préambules des rapports, c'est-à-dire d'omettre d'énoncer les noms des commissaires, dates, heures et lieux des séances, et de passer directement au corps du rapport.

11. Rapport de commission – Préavis N° 73-2015 – Rénovation urbaine du secteur de la gare, lot des espaces publics – Deuxième étape du chantier / Crédit d'ouvrage pour la construction de la Passerelle "Rayon vert", l'aménagement des places nord et sud et des parkings vélos

En l'absence de M. Antoine Bianchi, Président-rapporteur de la commission, M. le Président prie M. Hugo Dias de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture du rapport de la Commission.

- **M. Hugo Dias**, membre de la commission donne lecture du rapport.

Salles du Motty à Ecublens, 25 août 2015, de 20h à 23h environ

Commissaires présents : Mmes Nicole Haas-Torriani, Suzanne Sisto-Zoller et Patricia Zurcher Maquignaz, MM. Antoine Bianchi (Président-rapporteur), Hugo Dias, Selim Ibrahim, Dylan Montefusco (en remplacement de M. Rolf Küng, absent) et Michele Scala

Municipaux présents (durant le débat seulement) : Mmes Marianne Huguenin et Tinetta Maystre, M. Jean-François Clément

Il s'agit d'un préavis intercommunal avec Chavannes-près-Renens, Crissier et Ecublens. La partie commune de la séance fait l'objet d'un procès-verbal séparé, joint au présent rapport.

Débat

Deux questions reçues de la Commission des finances sont transmises à la Municipalité.

Question : On lit ici 10% de « divers et imprévus », alors qu'au préavis 72-2015 concernant le concours d'architecture de la parcelle du Château 17, les divers et imprévus étaient estimés à 5%. Pourquoi ?

Réponse : On ne peut pas comparer un simple projet communal avec un projet intercommunal planifié sur plusieurs années. De plus, le budget a été calculé en fonction des meilleures offres reçues, alors que certains prestataires n'ont pas encore été formellement engagés, et pourraient donc se rétracter. Une marge de 10% pour les imprévus est courante pour les projets publics, même si la Municipalité de Renens s'efforce de rester en dessous de ce taux pour la plupart des projets communaux.

Question : Concernant les conclusions du préavis, puisque les subventions ne sont pas formellement votées par les instances cantonale et fédérale, pourquoi n'a-t-on pas ajouté une phrase telle que « alloue [...] sous réserve de l'acceptation formelle des subventions cantonales et fédérales » ?

Réponse : Les financements fédéraux et cantonaux sont en grande partie conditionnés par le financement communal. Cette logique ne peut pas être inversée.

Jean-François Clément souligne encore que le projet est très largement financé par des tiers. Pour les communes, il y aura donc un bénéfice très important par rapport à ce qui doit être investi.

Marianne Huguenin précise que le projet est entièrement sur le territoire de Renens. La Municipalité a cependant obtenu l'engagement financier des trois communes voisines, qui étaient libres de ne pas participer.

Tinetta Maystre rappelle qu'il s'agit du troisième préavis intercommunal concernant le projet de la gare. Les deux préavis précédents ont été acceptés par les quatre communes, et les budgets qui avaient été présentés sont respectés. Ce troisième préavis bénéficie en outre d'une contribution financière plus importante des partenaires, et d'un fort soutien cantonal.

Question : La commune de Chavannes-près-Renens, qui est voisine de la place au sud de la gare, a-t-elle été suffisamment impliquée dans les réflexions ? Son engagement reste-t-il acquis ?

Réponse : Il y a eu des discussions importantes avec cette commune autour de la clé de répartition, qui reste critiquée par une partie de ses conseillers communaux, mais qui a été acceptée dans le cadre d'un préavis précédent, et qui n'a pas été remise en question depuis lors. En ce qui concerne le trafic routier, Chavannes-près-Renens est bien entendu impliquée dans les réflexions, et reste libre d'appliquer sa propre politique de mobilité sur son territoire.

Question : Pourquoi une passerelle plutôt qu'un second passage sous voie, qui occuperait moins de place au sol sur les places ?

Réponse : Ce choix a été fait en 2007 déjà. Il permet d'offrir deux solutions de passage, certaines personnes n'étant pas à l'aise dans un passage souterrain. Il n'y a en réalité pas de différence notable d'utilisation de la place au sol entre les deux options. De plus, la différence d'altitude entre les deux places rend l'installation d'un passage sous voie plus complexe que celle d'une passerelle.

Question : Quel mobilier urbain est prévu sur les places ? Le Conseil communal sera-t-il consulté à ce sujet ?

Réponse : Le mobilier a été dessiné dans le cadre du projet. Les CFF feront dans la mesure du possible appel au même prestataire afin de garantir une unité entre les places et les quais. L'AVACAH a été consultée et un prototype de banc pourra être testé avant que les places n'en soient équipées. Le mobilier répond aux exigences actuelles en termes de confort et d'accessibilité.

Question : Pourquoi la commune aura-t-elle à sa charge les frais d'éclairage (électricité et maintenance) sur la passerelle, qui sera pourtant propriété des CFF à l'issue des travaux ?

Réponse : La commune conserve une servitude de passage en échange de la charge de l'éclairage. C'est une pratique fréquente et cela nous permet de garantir un éclairage public uniforme sur tout le territoire de la commune. En revanche, les CFF auront à leur charge la maintenance de la passerelle.

Question : Si les CFF sont propriétaires de la passerelle, pourront-ils p. ex. interdire qu'on y distribue des tracts politiques ?

Réponse : Non. La servitude de passage garantit que cet espace restera public.

Question : En améliorant l'aménagement et la desserte du quartier, ne risquons-nous pas de voir les loyers augmenter ? Ce risque a-t-il été étudié dans le cadre du projet ?

Réponse : Il n'y a pas eu d'étude, mais le quartier du centre s'est déjà beaucoup développé récemment, sans que l'on ne constate de telles augmentations. Des projets immobiliers à proximité auront en outre une part de logements subventionnés. Des logements en PPE sont également prévus, mais ceux qui choisissent de résider dans un quartier bien desservi font aussi parfois en contrepartie l'économie d'un véhicule. La Municipalité entend garantir la mixité des logements.

Question : Les risques de dégâts causés à la passerelle par la verdure (qui recouvrira une face de la passerelle) et par les intempéries (étant donné que la passerelle sera en partie ouverte) ont-ils été mesurés ?

Réponse : Le projet tient compte de ces aspects. Des bacs adaptés et autres aménagements sont prévus pour le lierre. Cette végétation protégera le passage des intempéries à l'est. À l'ouest, un vitrage sur deux mètres garantira aussi une bonne protection.

Délibération

À l'unanimité, la commission estime que ces travaux sont nécessaires, et que ces aménagements représenteront une amélioration importante pour la population de Renens.

Bien qu'ils soient conscients que ce point ne relève pas du préavis étudié, les commissaires sont unanimes dans leur souci d'obtenir une desserte de la gare de Renens par les trains InterRegio et/ou InterCity. Ils prennent note qu'une résolution dans ce sens va être déposée au Grand Conseil, et estiment qu'il devra en être de même au Conseil communal.

Le vœu suivant est émis par la commission : que les recommandations du groupe de travail communal sur la mobilité réduite soient prises en compte dans l'aménagement des places et de la passerelle (mobilier urbain, revêtement des sols, mains courantes, etc.).

À l'unanimité, sans abstention, la commission recommande au Conseil communal d'adopter les conclusions du préavis n° 73-2015.

Procès-verbal

Déroulement de la soirée et participants

Cf. document préparé par les municipalités

M. Michel Tendon (Mun. Crissier) est excusé. M. Rolf Küng (Cons. Renens), absent, est remplacé par M. Dylan Montefusco.

Les présidents de commissions des quatre communes se sont réunis à 19h15 à la demande de M. Pascal Grütter (admin. Renens), chef de projet. Ils ont validé le déroulement proposé par les municipalités. M. Pascal Favre (Cons. Ecublens) a été nommé président pour la partie commune (points 1 à 5 de l'ordre du jour). M. Antoine Bianchi (Cons. Renens) a été chargé de prendre le procès-verbal de cette même partie.

Le présent procès-verbal ne reprend que les points essentiels des parties 2 et 3, ainsi que les questions et les informations qui ne figurent ni dans le préavis, ni dans les présentations et l'animation des CFF.

1. Accueil

M. Pascal Favre accueille tous les participants à Ecublens et donne la parole aux municipalités.

Mme Tinetta Maystre (Mun. Renens) rappelle que c'est la troisième séance dédiée à l'étude d'un préavis intercommunal concernant la gare de Renens. Elle se réjouit que plusieurs conseillers communaux aient pris part aux deux séances précédentes, suivant ainsi ce projet de manière régulière.

M. Didier Lannaz (Mun. Ecublens) souligne l'importance de ces travaux pour les quatre communes et la fierté qu'a la Municipalité d'Ecublens d'être associée à ce projet.

Mme Marianne Huguenin (Mun. Renens) se réjouit de l'excellente collaboration qui caractérise les échanges entre les municipalités et les commissions des conseils communaux. D'autres communes vaudoises nous envient cet esprit. Le projet de la nouvelle gare de Renens fait partie du PALM depuis le début. Il a été soumis à la Confédération et au canton dans le cadre du PALM 2007 déjà. Il concerne 46'000 habitants sur quatre communes, plus les hautes écoles de l'Ouest lausannois, et doit permettre d'accueillir des trains de plus de 400 mètres.

Mme Nathalie Jaton (Mun. Crissier) indique que la Municipalité de Crissier est convaincue de la nécessité de ce projet de transformation.

M. Jean-Pierre Rochat (Mun. Chavannes-près-Renens) salue tous les participants au nom de la Municipalité de Chavannes-près-Renens.

Mme Tinetta Maystre remercie les nombreux partenaires, dont certains sont présents (Etat de Vaud, CFF, TL), ainsi que les administrations communales, qui participent également.

2. Présentation, historique, contexte et enjeu, rappel des lots

Cf. présentations des différents intervenants

Mme Tinette Maystre :

Le permis pour la transformation a été accordé pour une partie du chantier déjà. Neuf des onze oppositions déposées ont été retirées. Les deux derniers opposants ont fait recours contre la décision d'approbation des plans auprès du Tribunal administratif fédéral, qui a levé l'effet suspensif pour une partie du chantier CFF. Ce chantier a donc démarré.

Pour ce qui est des financements assurés par les partenaires, celui des CFF est déjà garanti. Celui du canton doit être voté très prochainement, mais nous pouvons être confiants quant à l'issue du vote. Le préavis porte cependant sur le seul lot 3, celui qui doit être financé par les communes.

La compétence du projet a été confiée à la ville de Renens. M. Pascal Grütter a été engagé par la commune comme chef de projet.

3. Projet CFF entre Malley et Renens

Cf. présentations des différents intervenants

M. Pascal Ducommun (CFF) :

La gare de Renens doit être entièrement modernisée dans le cadre du projet Léman 2030.

La desserte va être considérablement améliorée. Pour cela, il faut notamment ajouter une quatrième voie et un « saut de mouton » entre Lausanne et Renens, et transformer les gares et les enclenchements (postes de « pilotage » des voies) des deux villes. Les trains pourront dès lors se suivre à une cadence de deux minutes (au lieu de quatre actuellement) sur ce tronçon.

La partie entre Malley et Renens du projet Léman 2030 représente un investissement de 850 millions de francs pour les CFF (en incluant les développements immobiliers).

Question : Pourquoi ne couvrir que 280 mètres des quais, qui en feront 420 ?

Réponse (CFF) : L'expérience montre que c'est suffisant et cela représente déjà une évolution considérable par rapport à la situation actuelle (ainsi qu'au premier projet qui avait été présenté). Aucune gare suisse n'a pour l'heure une couverture totale de ses quais.

4. Présentation du préavis

Cf. présentations des différents intervenants

M. Pascal Grütter :

Le préavis porte sur le financement de la construction de la passerelle Rayon vert, des parkings à vélo et des aménagements des places nord et sud, ainsi qu'une participation à la maintenance de la passerelle pour cent ans. Le nom « Rayon vert » a été voulu par les auteurs du projet retenu en 2007.

Des escaliers, des escaliers roulants et des ascenseurs sont notamment prévus pour accéder aux places et aux quais depuis la passerelle. Au sud, l'accès par ascenseur à la place se fera cependant par les quais du M1 et/ou par l'intérieur du futur bâtiment adjacent. La place nord sera en outre abaissée pour être au niveau des quais (le tram arrivera ainsi au même niveau que les trains).

Le projet vise une nette amélioration de la capacité d'accueil des cycles et un maintien à terme de la capacité d'accueil des voitures. La place sud restera mixte, alors que la circulation sur la place nord sera réduite aux seuls accès à la rue de la Mèbre et à la rue de Crissier.

La planification de ces travaux est liée à celle de la transformation des quais. Il n'est techniquement pas possible de terminer la passerelle avant ces derniers.

A l'issue des travaux le propriétaire de la passerelle sera les CFF (et la commune de Renens pour les locaux commerciaux situés sous la rampe au nord). L'entretien sera de leur ressort,

sauf pour la verdure et l'éclairage, qui seront assurés par la commune, comme c'est toujours le cas pour les espaces publics.

Mme Eveline Branders (TL) :

Le projet s'inscrit pour les TL dans le cadre de leur vision 2025, déjà validée par leur Conseil d'administration. Un axe de cette vision est la multimodalité, soit une coordination entre divers modes de transport en commun et la mobilité douce.

Le réseau local sera composé d'un réseau dit « structurant » (métros, tram, bus à haut niveau de service), de lignes plus petites (p. ex. le bus 25) et de dessertes de quartier dont le mode reste à déterminer (taxis collectifs, cycles en libre accès, bus sur appel, etc.).

Les interfaces entre ces différents réseaux devront être des lieux de vie et pas seulement d'attente. La gare de Renens est en outre une interface avec le réseau hors agglomération, qui nécessite donc des développements particuliers pour garantir une bonne qualité de vie à ses usagers.

La vision 2025 sera précisée par des images directrices pour les horizons 2020 et 2025, en collaboration avec le SDOL pour l'Ouest lausannois.

Question : Les quais seront-ils rehaussés ?

Réponse (CFF) : Oui, à la hauteur des trains actuels.

Question : Les trains InterCity s'arrêteront-ils à Renens en 2025 ?

Réponse (CFF) : La desserte pour 2025 n'est pas encore définie. Il est certain que les trains locaux auront une cadence au quart d'heure. Une desserte cadencée pour les grandes lignes (InterCity et InterRegio) n'est pas prévue à ce stade, mais envisagée pour plus tard.

Question : Comment les TL vont-ils augmenter la cadence du M1 sans doubler la ligne ?

Réponse (TL) : C'est encore possible en journée la semaine, et le week-end. Aux heures de pointe, le projet est de garantir des rames doubles à chaque passage, en maintenant la cadence actuelle à cinq minutes.

Question : En nombre de voyageurs, la gare de Renens est la troisième de Suisse romande. Comment justifier de ne pas couvrir les voies sur 400 mètres (comme cela semble prévu à Lausanne) et de ne pas garantir la desserte par les grandes lignes ? L'engagement des communes ne devrait-il pas se faire à ces seules conditions ?

Réponse (municipalités) : Les municipalités sont surprises par la réponse des CFF à ce sujet. La desserte par les grandes lignes reste une priorité évidente pour les communes concernées. Le présent préavis porte cependant sur les aménagements autour de la gare et non sur les quais et la desserte de la gare.

Question : Pourquoi ne pas prévoir des marquises avec des panneaux photovoltaïques, comme à Morges ?

Réponse (administration) : Le projet prévoit des marquises transparentes. Il n'est actuellement pas possible de fabriquer des panneaux photovoltaïques qui répondent à cette exigence, mais le projet n'exclut pas cette option, si la technologie devait le permettre à l'avenir.

Question : Pourquoi le projet du Rayon vert ne prévoit-il pas de rampe au sud ?

Réponse (administration) : Une telle rampe serait plus grande qu'au nord (l'altitude de la place étant plus basse) et réduirait considérablement la place à disposition, p. ex pour des manifestations. Le projet actuel a déjà été mis à l'enquête et n'a pas fait l'objet d'oppositions. Les ascenseurs prévus seront assez grands pour les cycles et les chaises roulantes.

Question : Comment la passerelle sera-t-elle protégée latéralement, des intempéries comme des risques de chute ?

Réponse (administration) : A l'est par du grillage et par de la végétation (lierre) ; à l'ouest par du vitrage sur deux mètres de hauteur environ. La passerelle est cependant dessinée pour supporter la charge de parois complètes, pour le cas où cela serait jugé nécessaire par la suite.

Question : Pourquoi avoir choisi d'arboriser les places avec des tilleuls, qui salissent souvent les toits des véhicules ?

Réponse (administration) : Cette question a été étudiée suite à la mise au concours du projet. Ces salissures sont surtout causées par les arbres en mauvaise santé. L'essence choisie, qui bénéficiera de conditions idéales, s'adapte bien aux conditions des villes (pollution, chaleur, etc.) et sécrète peu de miellat (ce sont les insectes qui se nourrissent de ce miellat qui provoquent des salissures au sol, pour certaines espèces). Le tilleul a également été retenu (par l'architecte-urbaniste) en raison de son aspect et de sa symbolique.

Question : Comment sera géré le croisement du M1 à une cadence augmentée avec la route, p. ex. au carrefour de la Maladière et du Tir fédéral ?

Réponse (TL) : Le M1 dans son état actuel n'est pas une solution à long terme. Il faudra de toute façon remplacer l'existant à l'horizon 2030. La cadence est cependant déjà à 5 minutes aux heures de pointe, donc cette fréquence est possible.

Question : Pourquoi ne pas augmenter l'offre en places pour les voitures, comme ce sera le cas pour les cycles ? Et quelle sera cette offre durant les travaux ?

Réponse (administration) : Durant les travaux le P+Rail est réduit et transformé partiellement en dépose-minute. Il aura ensuite la même taille qu'avant les travaux. Ceci semble correspondre aux besoins.

M. Pascal Grütter :

Le projet complet de la rénovation de la gare est financé par le lot 3 à hauteur de 10% environ seulement. Deux préavis ont déjà été acceptés et les financements accordés sont jusqu'ici très bien respectés.

Le présent préavis prend en compte les meilleures offres reçues, avec une marge supplémentaire de 5% pour les prestataires qui n'ont pas encore formellement été engagés.

Pour le seul lot 3, les CFF contribueront à hauteur de 3,3 millions, l'Etat de Vaud pour 11,2 millions, et la Confédération pour 5,3 millions.

M. Vincent Krayenbühl (admin. Etat de Vaud) :

La règle de répartition pour le financement a déjà été validée par le Grand Conseil. La part de financement cantonale du lot 3 sera votée prochainement. D'autres financements fédéraux et cantonaux sont en outre prévus, mais ne pourront être confirmés qu'une fois que les communes auront approuvé leur propre participation financière, d'où l'importance du présent préavis.

5. Questions et réponses

Question : Le projet prévoit des fontaines décoratives. Des fontaines d'eau potable sont-elles aussi prévues ?

Réponse (administration) : Oui, sur les places.

Question : Les quais seront-ils équipés de bancs ?

Réponse (CFF) : Oui, dans la mesure du possible. Les bancs prennent de la place et posent parfois des problèmes pour l'accès aux trains, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Une solution avec des sièges rétractables est envisagée. Un mobilier urbain assorti à celui prévu pour les places a été proposé, mais ne pourra peut-être pas être retenu, pour ces mêmes raisons.

Question : Le passage sous voie actuel sera-t-il fermé durant les travaux ?

Réponse (CFF) : Le nouveau passage sera percé, avec des accès temporaires aux quais, avant que le passage actuel ne soit condamné. Ce nouveau passage sera en outre adapté pour les personnes à mobilité réduite (avec des rampes pour accéder aux quais). Il faut relever que le projet initial prévoyait un simple réaménagement du passage actuel, finalement jugé insuffisant. Les CFF ont débloqué 12 millions de francs supplémentaires pour ce nouveau passage.

Question : Pourquoi la ligne 33 fait-elle deux arrêts au sud de la gare ?

Réponse (administration) : Selon les TL, un arrêt unique au sud causerait des embouteillages de bus, raison pour laquelle deux arrêts de part et d'autre de la gare ont été créés. Il faut cependant permettre aux usagers de ne pas manquer un bus seulement parce qu'ils attendent à une extrémité de la place plutôt qu'à une autre.

L'exploitation de ces arrêts pourra être revue par les TL lors de la mise en place des nouvelles cadences.

Question : La mixité sur la place sud garantira-t-elle une bonne sécurité aux piétons ? Le report de trafic sur les axes parallèles a-t-il été calculé ?

Réponse (administration) : Les aménagements qui ont déjà été faits ont conduit à une réduction du trafic, sans report sur les axes parallèles. Il est toujours difficile de prévoir comment les automobilistes réagiront à une modification. Souvent, on constate que le trafic de transit disparaît simplement du quartier touché.

Question : Pourquoi ne pas prévoir des zones à 30 km/h à Chavannes-près-Renens, pour garantir un maintien de la sécurité dans les zones résidentielles proches de la gare ?

Réponse (municipalités) : Les questions de trafic routier ont été réglées dans un préavis précédent. Celui-ci porte sur l'aménagement des places. L'expérience d'autres villes suisses (Bienne, Berne) montre qu'un aménagement mixte tel que celui prévu sur la place sud est très sûr pour les piétons. Des études le confirment. Le projet de la gare fait de plus le pari du transfert modal, de la route au rail et à la mobilité douce, qui devra s'opérer. La Municipalité de Chavannes-près-Renens entend dans tous les cas contenir le trafic de transit sur les grands axes, et préserver ainsi les zones résidentielles.

Question : Les nouveaux immeubles de huit étages prévus ne vont-ils pas écraser visuellement les bâtiments existants et la passerelle prévue ?

Réponse (administration) : Ils ne feront qu'un étage de plus que ceux qui existent déjà aux alentours, notamment sur l'avenue d'Epenex. De plus des espaces vides sont prévus de chaque côté de la gare actuelle, qui conservera son aspect. La passerelle se dégagera des immeubles pour surplomber les voies. Le lauréat pour les immeubles a été désigné, mais le projet n'est pas encore finalisé et sera mis à l'enquête en temps voulu.

Question : Le tram sera une nouveauté pour la population lausannoise. Comment cette dernière sera-t-elle encouragée à s'en servir et à se comporter sans risque à ses abords ?

Réponse (TL) : Le permis de construction pour la ligne n'a pas encore été délivré. Il faudra ensuite quatre ans de travaux (sans compter les éventuels recours) avant que le tram ne circule. Un programme de sensibilisation sera mis en place à l'approche de la mise en service, mais sa forme n'a pas encore été anticipée.

Question : Rapportée aux investissements communaux sur une année, la contribution de Chavannes-près-Renens correspond à 6,43%, contre 1 à 4% pour les trois autres communes. Par rapport aux clés de répartition plus justes mises en place pour l'entente Mèbre-Sorge et le développement de Malley, celle-ci semble laisser à désirer. Comment la justifier ?

Réponse (municipalités) : Cette clé a été adoptée par les quatre communes dans le cadre d'un préavis précédent. On ne peut pas comparer un investissement extraordinaire de ce type aux budgets annuels, qui varient d'ailleurs beaucoup d'une

année à l'autre. Cet investissement sera d'ailleurs amorti sur une très longue période, et Chavannes-près-Renens va très certainement connaître un essor démographique important dans le même temps, alors que ce n'est pas envisageable à Renens. Chavannes-près-Renens sera de plus gagnante sur d'autres projets pour lesquels elle ne devra pas investir, comme les bus à haut niveau de service des TL (financés en grande partie par Renens, avec Crissier).

Question : La passerelle sera réservée aux piétons. Comment les cycles transiteront-ils d'une place à l'autre ?

Réponse : Mieux que maintenant, car ils ne sont pas non plus autorisés dans le passage sous voie, qui de plus n'est pas équipé de rampes adéquates. Le passage routier du 1er-Août restera ouvert à la circulation (cycles y compris) pour ceux qui ne veulent pas poser le pied au sol sur quelques dizaines de mètres. Plus loin, à l'ouest comme à l'est, le pont Bleu et le passage du Léman seront dans le même temps équipés de pistes réservées aux cycles.

6. Débat et délibération indépendants des commissions

Cette partie fait l'objet de rapports indépendants.

7. Verre de l'amitié

Suite aux délibérations, il apparaît que les commissions ont toutes décidé de recommander l'adoption des conclusions du préavis à l'unanimité, moins une abstention pour la commune d'Ecublens.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Chères et chers Collègues,*

Ceux qui me connaissent depuis assez longtemps savent que je suis un ardent défenseur des transports publics. Je ne vais évidemment pas combattre cette nouvelle étape dans la réfection de la gare de Renens pour en faire un ultramoderne nœud multi-modal d'importance cantonale et attendue par les 30'000 voyageurs quotidiens d'aujourd'hui (nous verrons combien il y en aura dans le futur). Bien au contraire! Je félicite la Municipalité de Renens et les municipalités communales alentour, les instances cantonales et fédérales ainsi que les CFF d'avoir réussi à mener à bon port un tel projet. La Passerelle en est l'une des pièces maîtresses. Mais elle me laisse tout de même un drôle de goût d'inachevé, la conviction qu'on aurait pu la modifier juste un tout petit peu, juste ce qu'il faut pour en faire un trait d'union de plus de 50 ans... pour presque rien.

Ceux qui me connaissent donc, savent aussi que je suis - parfois - un grand nostalgique. Tout du moins que l'histoire ne me laisse pas indifférent parce que pour celle qui nous intéresse, je ne l'ai pas connue. Je rassure d'emblée les plaisantins de l'extrême droite, s'intéresser au passé n'est pas incompatible avec les idées politiques du POPiste que je suis aussi, parce qu'un POPiste est par définition un progressiste !

Bref...

En 1961, les T-L d'alors (Les « Tramways Lausannois ») décident de la liquidation des lignes de tramway encore existantes à Lausanne, une liquidation qui avait déjà commencé dans les années 30 avec la suppression des lignes Nord-Sud jugées trop pentues. Le 9 Janvier 1964, le tout dernier tramway lausannois quitte son terminus pour un tour d'honneur. Il s'agissait du dernier survivant de la transversale Est-Ouest. Un certain numéro 7 qui quittait Renens pour les Hauts de Lausanne avant d'être remplacé par un trolleybus, le «moyen de transport moderne» comme on disait à cette époque peu visionnaire - mais heureusement révolue - du tout-à-la-bagnole.

Devant le petit kiosque, la «salle d'attente et vente de billets» à l'architecture toute ronde typique de l'année 1934, une foule nombreuse se presse pour voir le départ du dernier tramway lausannois encore en activité, une motrice est affublée de son numéro 7, d'une plaque de destination «La Rosiaz» et de chaînes de drapeaux pour marquer le triste événement. Les étendards renanais, vaudois et suisse sont hissés aux immeubles, la fanfare joue, les flashes crépitent et les officiels rassurent le public qu'ils seront brefs. Le tramway s'ébranle dans un bruit caractéristique emmenant les voyageurs admirer une dernière fois la Place Saint-François depuis des rails. La salle d'attente restera là, orpheline de ses tramways, l'employé du guichet n'y vendra plus que des billets de bus pendant quelques mois ou années jusqu'à ce qu'il soit remplacé, lui aussi, par son successeur jugé moderne: un triste automate.

51 ans plus tard, le kiosque est toujours à sa place. Alors d'accord, il ne ressemble plus au fier bâtiment inventorié à la liste des monuments historiques du Canton de Vaud avec la note 3, mais il est toujours là. L'employé du guichet ne vend plus de billets, il s'est reconverti dans la vente de kébabs.

51 ans d'attente pour revoir un tramway. 51 ans de résistance pour finir sous une pelleteuse ?

Nom mal choisi que cette «Passerelle»... parce que la Passerelle, la «Passerelle Temporelle», c'est lui! C'est le kiosque. Imaginez! Le bâtiment terminus qui a vu partir le dernier tram en 1964, et qui verrait le premier tram T1 s'élancer fièrement en direction de Lausanne en 2018 avec des étendards renanais, vaudois et suisses aux immeubles, les sons de la Clef d'Argent, des flashes et des officiels qui rassureraient le nombreux public qu'ils seront brefs ?

Alors chers Municipaux, vous avez fait tout juste jusqu'à présent avec cette gare de Renens. N'existe-t-il pas un moyen de sauver la Passerelle Temporelle au pied de la Passerelle Ferroviaire? Et finalement boucler la boucle?

Je vous remercie pour votre attention.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Mesdames et Messieurs,

Merci à M. Vincent Keller pour cette page d'histoire qui mérite, en effet, d'entrer dans le procès-verbal et de rester en mémoire de tous.

Hélas, non, il n'est pas possible de garder ce kiosque étant donné que la place va devoir être remodelée. En effet, pour assurer des infrastructures extrêmement performantes, ce que nous souhaitons aujourd'hui, il faut abaisser la place afin d'accueillir le futur tram, dont vous parlez justement, au même niveau que celui du train. Cela ne permettra pas, à moins de faire des escaliers assez peu aisés, de garder ce kiosque.

Mais il est vrai que nous l'aimons aussi et lors de l'enquête qui a eu lieu, il y a plus de deux ans maintenant, la section Monuments et Sites nous a demandé de documenter ce bâtiment, ce que nous ferons évidemment bien volontiers, pour pouvoir garder ses traces et pouvoir les remettre à d'autres plus tard.

Nous nous efforçons néanmoins, nous aussi, d'offrir un patrimoine, le patrimoine de demain et de soigner particulièrement les éléments qui viendront sur cette place, comme cette passerelle en particulier, mais aussi les abris des TL qui viendront s'installer là avec quelque chose qui se tourne vers le futur. Mais c'est vrai que c'est un clin d'œil vers l'histoire et la passerelle vers l'histoire est particulièrement importante.

Nous documenterons donc ce bâtiment qui a déjà bien évolué, vous l'avez rappelé. Il n'est plus tout-à-fait dans son entité, mais il n'était pas possible de le conserver avec le projet multiple qui est la rénovation de la gare, qui se déplace vers le nord, qui doit rester à un niveau donné et cette place en pente qui doit s'adapter aux rails des chemins de fer.

○ M. Vincent Keller, Fourmi rouge

Je vous remercie Mme la Municipale, c'était sympathique, j'ai essayé. Mais pour votre documentation et puis d'ailleurs pour tous les conseillers et conseillères intéressés, vous pouvez visionner un petit film de cette journée du 9 janvier 1964 sur youtube (« Dernier trajet du tram 7 à Lausanne »), des photos de cette journée à Renens sur le site de Jean-Eric Seewer (<http://www.railnet.ch>) ainsi que la fiche de l'inventaire sur le site <http://www.recensementarchitectural.vd.ch>. La plaque indiquant la destination « La Rosiaz » a été sauvegardée par l'association Blonay-Chamby et peut toujours être admirée de nos jours.

Je me réjouis et je serai là, si tout va bien, pour le premier départ en direction de Lausanne avec le T1.

La parole n'étant plus demandée M. le Président prie M. Hugo Dias de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis intercommunal N° 73-2015 de la Municipalité du 15 juin 2015,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité le financement nécessaire pour la construction de la Passerelle "Rayon vert", l'aménagement des places Nord et Sud et des parkings vélos d'un montant de CHF 27'800'000.- TTC, avant déduction de la participation de CFF Immobilier, des subventions cantonales et fédérales attendues pour un montant de CHF 19'826'000.- TTC, ainsi que les participations des communes partenaires pour un montant de CHF 3'987'000.- TTC, soit un montant net à charge de Renens de CHF 3'987'000.- TTC. Au terme de sa construction, la propriété de la Passerelle sera transférée aux CFF à l'exclusion de la base de la rampe nord.

ALLOUE à la Municipalité un crédit supplémentaire total de CHF 300'000.- TTC pour l'aménagement des locaux sous la rampe nord.

Ces dépenses seront financées par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elles figureront dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif N° 3820.5010.192 "Gare de Renens - lot 3 Passerelle", 3820.5010.193 "Gare de Renens - lot 3 places nord et sud", 3820.5010.194 "Gare de Renens - lot 3 parking vélo nord", 3820.5010.195 "Gare de Renens - lot 3 parking vélo sud", 3820.5030.240 "Gare de Renens - locaux sous la rampe nord".

Ces dépenses seront amorties en 30 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

AUTORISE le transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif des parcelles N° 450 "Place du Terminus" d'une valeur comptable pour le bâtiment et le terrain de CHF 0.- et 448 "Rue de Crissier 1b" d'une valeur comptable pour le bâtiment et le terrain de CHF 1'034'000.-. Dès son transfert, la valeur comptable figurant au bilan pour la parcelle N° 448 "Rue de Crissier 1b" sera comptablement entièrement amortie.

PREND ACTE que soient portées aux budgets, les charges d'exploitation inhérentes au présent préavis une fois la Passerelle et les places Nord et Sud en exploitation.

C'EST À LA MAJORITÉ (2 REFUS ET 3 ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 73-2015 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Hugo Dias ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

Dans la mesure où le vote est terminé, je voulais remercier le rapporteur, la commission qui a travaillé et vous également. C'est un projet d'envergure qui occupe notre Municipalité depuis 9 ans maintenant et qui occupe aussi nos trois communes partenaires qui sont Chavannes, Crissier et Ecublens ainsi que le CFF et le Canton et vous dire que c'est le dernier acte avant que ne démarre encore plus fortement le chantier pour lequel il nous sera demandé beaucoup de bienveillance et de patience. Simplement vous dire que les Conseils d'Ecublens et de Chavannes ont voté aussi tout-à-l'heure et qu'ils ont également accepté les conclusions du préavis. Le Conseil de Crissier a voté la semaine dernière et a accepté les conclusions du préavis.

Nous allons donc vraiment vers une réalisation portée par les quatre communes et nous nous en réjouissons.

12. Rapport de commission – Préavis N° 77-2015 – Agrandissement du parc du Chêne et aménagements routiers

M. le Président prie M. Vito Vita, Président-rapporteur de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Vito Vita**, Président-rapporteur de la commission donne lecture de son rapport.

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

La commission s'est réunie le 14 septembre 2015 à 18h30 dans les locaux du Centre technique communal. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : Maria-del-Mar Rodriguez, Danielle Ayer, Gisèle Martin, Irène Frei-Premet, et Patricia Zurcher, Gérard Duperrex, Didier Vienet et Vito Vita président rapporteur.

La Municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre, Municipale Urbanisme et travaux, M. Jean-Marc Dupuis, Municipal Bâtiments et environnement et M. Alain Peneveyre, chef du service Environnement Maintenance.

Présentation

M. Dupuis nous présente le présent préavis qui s'inscrit dans la dynamique de la Municipalité de réhabiliter un parc public par année, et celui-ci est le troisième, après le parc des Paudex et celui du Bugnon.

Ce projet était prévu pour 2016, mais suite à une interpellation, relative à l'amélioration de la sécurité aux abords du parc, le regroupement des deux projets était judicieux et cohérent.

Monsieur Peneveyre nous a fait ensuite une présentation complète du projet. Dont les points significatifs sont :

1. La surface actuelle du parc est de 752 m² et deviendra de 1353 m². Le gain de surface étant dû à la mise à disposition de la surface appartenant à l'immeuble voisin, et des modifications des chemins du Chêne et des Côtes.
2. La route reliant l'avenue de Longemalle au chemin des Cotes sera remplacée par un chemin dont l'accès sera réservé aux piétons et vélos. Et l'éclairage public sera renforcé.
3. L'aménagement du chemin des Côtes sera revu. Les places de parc réaménagées, et les passages piétons sécurisés.

Les travaux pourraient commencer dès que les travaux administratifs (servitude et mises à l'enquête) seront terminés.

Questions des commissaires

- Le cycliste venant de l'avenue de Longemalle, devra-t-il traverser le trottoir piétonnier ?
Rien n'est prévu pour éviter cela, mais les cyclistes seront invités à prendre le chemin des Côtes.
- Que sera le type de revêtement du parc de jeux ?
Cela reste comme actuellement, des copeaux de bois. L'option revêtement de sécurité synthétique a été envisagée, mais son coût relativement élevé écarte cette solution.
- Est-ce que des toilettes publiques ont été prévues dans ce parc ?
Ce n'est pas prévu, toutefois une alternative est étudiée, pour un partenariat avec les restaurateurs avoisinants.
- A-t-on pensé installer des bacs de jardins ?
Il n'a pas été prévu de bacs de jardins, il y a même eu une réflexion pour un potager urbain. Mais il n'y a pas eu de demandes des riverains, et l'espace est malgré tout exigü.
- Il y aura 16 nouveaux arbres, est-ce que ce nombre n'est pas excessif ?
Les arbres seront des chênes rouges d'Amérique, leur hauteur sera maintenue à un maximum de 10 mètres, le feuillage commence à 1.6 m du sol, il supporte le froid et la sécheresse.
- Est-il possible de prévoir un arbre à hautes tiges (grand arbre)?
Cela est possible, et sera étudié.
- Combien de bancs seront installés?
5 au lieu de 2 actuels.
- Ne craint-on pas un report des passages autos, par le début du chemin des Côtes ?
Non, car l'accès au chemin des Côtes est peu pratique et l'aménagement sécuritaire ne rend pas de ce chemin un raccourci viable.

- *Actuellement c'est une zone 30, n'envisage-t-on pas de la passer en zone 20 ?
Négatif, cette zone n'est pas une zone de rencontre, et les habitants n'en ont pas fait la demande.*

Les commissionnaires n'ayant plus de questions, les représentants sont remerciés pour leur présentation et leurs réponses très complètes.

Délibérations de la commission

Après avoir entendu les réponses à ses questions, la commission a délibéré.

Elle souligne unanimement la qualité de ce projet et les solutions qui ont été trouvées avec le voisinage pour rendre ce parc plus attractif.

Au vote, la commission accepte à l'unanimité les conclusions du préavis 77-2015 et propose au Conseil communal de la suivre dans cette décision.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **M. Didier Vienet, PSR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Habitant le quartier dans la région du parc du Chêne au chemin des Côtes, j'aimerais ici remercier la Municipalité qui a écouté les demandes des habitants ce qui a permis de prioriser cette réalisation.

Je tiens donc à la remercier et je ne peux que vous encourager à accepter ce préavis.

- **Mme Irène Frei-Premet, Les Verts**

Chers Collègues,

Le groupe Les Verts remercie la Municipalité pour ce magnifique projet. La sécurité sera vraiment assurée, la surface doublée. Avec la modification des équipements et de la végétalisation ainsi que la transformation de la route en chemin piétonnier, cet espace méritera vraiment le nom de Parc.

Nous sommes certains qu'il sera enfin attractif et apprécié par la population du quartier.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Monsieur le Président,

Juste pour remercier la réponse de la Municipalité à une demande faite par un de nos membres qui n'est plus maintenant conseiller communal, mais qui est devenu conseiller municipal. Merci beaucoup.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Vito Vita de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 77-2015 de la Municipalité du 24 août 2015,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE, à cet effet, à la Municipalité un crédit de CHF 220'000.- TTC pour l'agrandissement du parc du Chêne et aménagements routiers.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N° 3620.5060.347 "Aménagement du parc du Chêne et aménagements routiers".

Cette dépense sera amortie en 10 ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er janvier 2006) sur la comptabilité des communes.

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 77-2015 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Vito Vita ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

- 13. Rapport de commission - Préavis N° 78-2015 – Demande d'un crédit de construction pour l'agrandissement et la réfection du Centre technique communal (CTC) sis à la rue du Lac 14 ainsi que la mise en conformité du bâtiment aux normes incendie, énergie et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Demande d'un crédit pour le réaménagement des bureaux de l'aile est du rez-de-chaussée à la rue de Lausanne 35**

M. le Président prie Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Présidente-rapporteuse de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz**, Présidente-rapporteuse de la commission donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 14 septembre 2015 à 20h00 dans les locaux du Centre technique communal. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : Brigitte

Rohr, Maria-del-Mar Rodriguez, Danielle Ayer, Gisèle Martin, Irène Frei-Premet, Gérard Duperrex, Vito Vita et Patricia Zurcher, présidente rapporteure.

La Municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre, Municipale Urbanisme et travaux, M. Jean-François Clément, Municipal Finances et Cultes, M. Jean-Marc Dupuis, Municipal Bâtiments et environnement et M. Alain Lombardet, chef du service Bâtiments-Domains.

Présentation

M. Dupuis nous présente brièvement les principaux enjeux du préavis 78-2015 en annonçant d'emblée que l'agrandissement du Centre technique communal (CTC), ainsi que la mise en conformité et la rénovation de ses locaux sont devenus indispensables, puisque le CTC regroupe désormais pas moins de quatre services et qu'en un peu plus de 20 ans, l'effectif total a plus que triplé, une augmentation qui s'explique principalement par le nombre croissant des projets communaux gérés par le CTC.

Afin de pouvoir accueillir les nouveaux employés, on a dû, ces dernières années, subdiviser des locaux existants et en reconvertir d'autres en bureaux. Ces modifications ne sont plus satisfaisantes et ont pour effet que l'ordonnance relative à la loi sur le travail n'est pas respectée en termes de surfaces, de conditions de travail et d'organisation. Il s'agit donc, grâce au présent préavis, d'y remédier enfin.

Monsieur Lombardet nous a fait ensuite une brève présentation du descriptif.

Il nous rend attentifs au fait que le présent projet, outre le fait qu'il fera gagner plus de 350 mètres carrés de nouvelles surfaces brutes administratives, permettra de mettre en conformité le CTC dans différents domaines:

1 - L'ensemble du projet tel que présenté respectera la loi vaudoise sur l'énergie. De plus, la Municipalité a adopté le standard « bâtiments 2011 » visant à renforcer, en particulier, les mesures en faveur de l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.

Monsieur Lombardet nous rappelle que le bâtiment, bien que rénové en 1994, peu après son rachat, n'avait pas été isolé à ce moment-là. Un gros travail devra donc être effectué sur l'isolation du bâtiment, ainsi que sur les ateliers et le sas d'entrée. Les travaux prévus permettront d'améliorer la consommation énergétique du bâtiment existant et de diminuer de 50 % l'indice énergétique de ce dernier. Par ailleurs, le bâtiment sera raccordé au réseau de chauffage à distance Cadouest, qui reste la méthode de production de chaleur la plus avantageuse du marché.

- L'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures du CTC a aussi été prévue et ces panneaux devraient même produire davantage que la consommation d'énergie électrique de l'ensemble du CTC.

- Les travaux prévus rendront le bâtiment conforme aux nouvelles directives de protection incendie AEAI 2015.

- Afin de rendre le bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite, il a été prévu de supprimer les marches devant le bâtiment et de les remplacer par un accès de plain-pied. Par ailleurs, un ascenseur sera installé, accessible depuis l'entrée du CTC, et desservira tous les étages du bâtiment.

- Et enfin, afin de stabiliser le bâtiment d'un point de vue parasismique, la fosse d'ascenseur sera construite entièrement en béton, et un voile béton sera superposé sur les niveaux du rez et du 1er étage.

Les travaux devraient durer 14 mois et leur début est prévu à mi-janvier 2016.

Du fait que les travaux s'effectueront dans un bâtiment en fonction, ils devront se faire par rotation. Autrement dit, une partie du personnel devra être évacuée par moments. Le CTC va donc occuper, pendant la durée des travaux, des surfaces actuellement inutilisées à la Rue de Lausanne 35. Cependant, les locaux existants restés vides au départ de la PoOuest ne pourront pas être utilisés en l'état et devront être transformés, ce qui permettra à la Municipalité de faire d'une pierre deux coups et de finir de rénover ce bâtiment communal pour prêter ces locaux au CTC plutôt que de payer un loyer à des tiers.

Cette surface, même rénovée, ne sera pourtant pas suffisante pour accueillir tous les employés qui seront déplacés; le service informatique, installé dans ce même bâtiment, mettra donc provisoirement à disposition du CTC des bureaux qu'il n'utilise pas pour l'instant.

Questions des commissaires

- Concernant le paragraphe consacré à l'installation des panneaux photovoltaïques sur les chais, une commissaire demande ce que signifie "la consommation d'énergie électrique normalisée de l'ensemble du CTC". Il lui est répondu que l'on parle ici de la consommation d'énergie électrique totale.

Au sujet de ces mêmes panneaux, M. Dupuis nous explique qu'avec la nouvelle loi sur l'énergie, on doit fournir au minimum le 20% de l'énergie utilisée. Dans le cas qui nous occupe, cela ne s'applique qu'au nouvel étage. Or les 64 mégawatts/H qui seront produits par ces panneaux dépasseront la consommation totale du bâtiment actuel plus le nouvel étage (54,4). Nous allons donc pouvoir réinjecter de l'énergie dans le réseau. M. Dupuis précise toutefois que quand nous réinjectons dans le réseau, on ne nous paie pas l'acheminement, mais uniquement l'énergie réinjectée. Nous avons donc intérêt à l'utiliser nous-mêmes.

- À une question générale posée sur les coûts, il nous est rappelé que le devis présenté est basé sur 75 % de soumissions rentrées.

La première estimation des architectes se situait à 5,2 millions. Afin d'économiser, on a renoncé à certains travaux. La ventilation en double flux, prévue initialement aussi au rez et 1er étage ne sera assurée finalement que pour le nouvel étage. En ce qui concerne les aménagements extérieurs prévus au départ, on y a renoncé en attendant de refaire le parc situé en face du CTC. Tous les alentours seront revus à ce moment-là. Enfin, les plafonds qui ne nécessitent pas d'intervention technique ne seront pas refaits, les fenêtres plus récentes du rez ne seront pas changées et l'on ne remplacera pas l'entier du mobilier. Le projet ainsi revu à la baisse permet au final d'arriver à un devis chiffré à 4,5 millions de francs.

- À une question portant sur la future couleur du bâtiment, il est répondu que celle-ci n'a pas encore été fixée.

- À une autre question portant sur la possibilité d'ajouter un jour un étage en cas de besoin, M. Dupuis répond que la statique du bâtiment arrive à ses limites avec la surélévation

prévue. La structure en bois existante est relativement légère pour ce projet et aucun renfort de cette structure n'a été prévu.

- Enfin, concernant l'édicule, M. Dupuis précise qu'il n'a pas encore été décidé ce que l'on y ferait après les travaux, mais qu'un certain nombre d'utilisations possibles ont déjà été envisagées. Celui-ci sera en tout cas occupé pendant les travaux, notamment par une équipe d'employés du CTC en transit.

Les commissaires n'ayant plus de questions, les représentants sont remerciés pour leur présentation et leurs réponses très complètes.

Délibérations de la commission

Après avoir entendu les réponses à ses questions, la commission a délibéré.

Elle souligne unanimement la qualité de ce projet et le souci d'économie dont il a été fait preuve.

Au vote, la commission accepte à l'unanimité les conclusions du préavis N° 78-2015 et propose au Conseil communal de la suivre dans cette décision.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie Mme Patricia Zurcher Maquignaz de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 78-2015 de la Municipalité du 24 août 2015,

Où le rapport de la Commission nommée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE *à la Municipalité un crédit de CHF 4'057'000.- TTC pour l'agrandissement et la réfection du Centre technique communal (CTC), sis à la rue du Lac 14, ainsi que la mise en conformité du bâtiment aux normes incendie, énergie et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.*

ALLOUE *à la Municipalité un crédit de CHF 70'000.- TTC pour le réaménagement des bureaux de l'aile est du rez-de-chaussée à la rue de Lausanne 35.*

Ces dépenses seront financées par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elles figureront dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif suivants :

- N° 3400.5030.238 "Agrandissement et réfection CTC" : CHF 3'937'000.- TTC (amortissement 30 ans).*
- N° 3400.5060.309 "Mobilier CTC" : CHF 120'000.- TTC (amortissement 10 ans)*

- N° 3400.5030.242 "Réaménagement locaux de l'aile est du rez-de-chaussée Lausanne 35" : CHF 70'000.- TTC (amortissement 30 ans)

Ces dépenses seront amorties en 30 ans (bâtiments) et en 10 ans (mobilier), selon l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2017 et suivants, les charges de fonctionnement inhérentes au présent préavis.

C'EST À LA MAJORITÉ (1 REFUS ET 3 ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 78-2015 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie Mme Patricia Zurcher Maquignaz ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

14. Rapport de commission – préavis intercommunal N° 79–2015 – Entente Mèbre Sorge - Réhabilitation collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Concorde/autoroute

M. le Président prie Mme Suzanne Sisto-Zoller, Présidente-rapporteuse de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller**, Présidente-rapporteuse de la commission donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le jeudi 17 septembre 2015 à 19 heures au Centre Technique Communal. Elle était composée de Mmes et MM. Diaz Hugo, Guedes João (excusé), Jean-François Jeanrichard, Menoud Yolán, Montefusco Dylan, Neet Sarqueda Conchita, Pimenta Manuel et Suzanne Sisto-Zoller, présidente rapportrice.

La Municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre et M. Jean-François Clément, accompagnés par M. Christophe Sarda, Chef du service des travaux et M. Philippe Porqueddu du bureau d'ingénieurs Ribí SA, mandaté par Mèbre-Sorge.

Introduction

Mme Maystre explique qu'il s'agit d'accorder un crédit d'ouvrage à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge, selon la convention d'entente révisée votée ce printemps et de libérer la part qui incombe à Renens. Nous continuons un programme qui a débuté en 2005 et qui va se poursuivre encore quelques années.

M. Porqueddu nous rappelle que le réseau, propriété des cinq communes, débute pour la Mèbre à la hauteur du Café du Soleil à Crissier, pour la Sorge à la limite des communes de Crissier et d'Ecublens et se termine par la Chamberonne, pour envoyer les eaux usées à la STEP. Le réseau, construit dans les années '60, récolte les eaux usées de 60'000 habitants. Outre les communes propriétaires du réseau, il y a des communes utilisatrices qui envoient

une partie de leurs eaux usées dans notre réseau. Il s'agit de Cheseaux, Romanel, Jouxens, Lausanne, Villars-Ste-Croix et Bussigny. Le réseau a 11km de longueur et on estime sa valeur de remplacement à 30 millions.

Les collecteurs d'eaux usées sont dans le lit des cours d'eau. S'ils ne sont pas étanches, ils salissent l'eau des rivières (et donc de la baie de Dorigny) ou embarquent de l'eau « propre » qui engorge la STEP. Il faut donc étanchéifier les collecteurs. C'est une tâche planifiée sur plusieurs dizaines d'années, par secteurs. Il peut y avoir des circonstances qui font passer un secteur avant un autre.

Dans ce préavis, il s'agit du secteur 5, tronçon sous l'autoroute sur la commune de Chavannes. Ce secteur est moins cher au mètre linéaire que les autres, car les canalisations sont dédoublées (de part et d'autre de la Mèbre), ce qui évite de devoir créer un by-pass provisoire. De plus, il est très accessible par les camions de pose des gaines. Il s'agit de dérouler la « chaussette » dans la canalisation préalablement asséchée, puis de la remplir d'eau chaude pour la durcir. Ces gaines sont utilisées depuis des dizaines d'années et elles sont utilisables pendant des dizaines d'années.

Comme le réseau est assez dimensionné, surtout avec la séparation des eaux claires, ces travaux de chemisage ont tout leur sens.

M. Clément explique que ces travaux sont financés par un fond affecté, alimenté par la taxe d'épuration de 90cts par mètre cube d'eau consommée. Ce fond sert aussi à financer les travaux de mise en séparatif et à payer la STEP. L'association Mèbre-Sorge n'a plus de fortune.

Discussion

Dans la discussion, les points suivants ont été soulevés :

1) Comment est constituée la clé de répartition ?

Réponse : Elle est calculée sur la base de la longueur des tronçons et de la consommation d'eau, selon la convention intercommunale révisée ce printemps (préavis 64). Elle est recalculée annuellement.

2) Les travaux sont-ils mis en soumission ?

Réponse : L'adjudication est en cours.

Décision

La Municipalité et les Services ayant répondu à toutes les questions de la commission, celle-ci délibère seule. Au vote, la commission soutient les conclusions du préavis à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie Mme Suzanne Sisto-Zoller de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis intercommunal N° 79-2015 de la Municipalité du 24 août 2015,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- 1. Autorise l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre à Chavannes-près-Renens, secteur Concorde/autoroute.*
- 2. Accorde à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 270'000.-, selon les modalités décrites, sous chiffres 3 et 5 du préavis.*
- 3. Alloue à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissements de CHF 83'781.-, selon les modalités décrites sous chiffres 4 et 5 du préavis.*

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissements du patrimoine administratif, sous le compte N° 3861.5620.064 "Collecteur intercommunal Mèbre à Chavannes-près-Renens, secteur Concorde/autoroute" et sera amortie dès la fin des travaux. Son financement sera assuré par un prélèvement dans le Fonds de réserve "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux", compte N° 9280.01.

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 79-2015 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie Mme Suzanne Sisto-Zoller ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

15. Rapport de commission - Préavis N° 80-2015 – Crédit d'études de projet pour le détournement des débits de pointe des ruisseaux des Baumettes et de Broye, la création d'une galerie du ruisseau de Broye et la renaturation de la Chamberonne

M. le Président prie M. Dylan Montefusco, Président-rapporteur de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Dylan Montefusco**, Président-rapporteur de la commission donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le jeudi 17 septembre 2015 à 20h15 au Centre Technique Communal.

Avec les conseillers communaux suivants:

Mme Sisto-Zoller Suzanne

M. Guedes João

M. Pimenta Manuel

M. Dias Hugo

M. Menoud Yolán

Mme Neet Sarqueda Conchita

M. Jeanrichard Jean-François

M. Montefusco Dylan (Président-rapporteur)

La Municipalité était représentée par Mme Maystre et M. Clément ainsi que M. Sarda Chef du service, M. Porqueddu et M. Fuschmann collaborateurs chez Ribí.

La parole est donnée à Mme Maystre, Municipale

C'est un projet intercommunal et une demande de crédit d'étude est en cours. Les premières recherches datent de 2008. Il y avait un projet il y a 5 ans en arrière c'était amener les eaux claires dans le ruisseau de la Mèbre, mais suite à plusieurs inondations et à un préavis négatif du canton le projet a changé depuis.

Les bases du plan général de l'évacuation des eaux (M. Porqueddu)

Le projet qui est en question c'est l'étude d'une nouvelle canalisation qui amènerait les eaux claires en direction du lac. Aujourd'hui les ruisseaux de Broye et du Galicien vont tous les deux à la station d'épuration, ces ruisseaux sont mélangés aux eaux usées lorsqu'ils traversent les différentes communes. Les différents PG communaux ont le même objectif, viser un séparatif : les eaux usées à la STEP et les eaux claires dans les rivières. Le voutage de la Mèbre est actuellement trop petit.

M. Fuschmann nous rappelle qu'il y a 2 problèmes, la mise en séparatif communal et la protection contre les crues. Le ruisseau de Broye est confronté à ces problèmes. Ce ruisseau a été mis sous tuyaux le siècle passé avec les besoins de l'époque. Le ruisseau de Broye est trop petit avec des problèmes de débordement. Avec ce projet l'eau descendra dans un tuyau de 3,60mètres de diamètre et sera à 20mètres sous terre. Le boyau partirait entre la frontière de Renens-Prilly pour rejoindre la Chamberonne qui sera également refaite, car elle est trop petite. Le coût de l'ouvrage est devisé à 72 millions coût total. Une subvention de la confédération de 10 millions et une subvention cantonale de 30 millions et le coût de la galerie est de 20 millions compris dans les 72 millions.

Les Questions:

Question 1:

Pourquoi les 2 ruisseaux Broye et Galicien ne vont pas dans le lac actuellement.

Réponse:

Aujourd'hui le ruisseau de Broye est mis sous tuyaux et pendant des années le séparatif n'existait pas.

Question 2:

L'eau va aller trop vite, une loi dit que chaque construction devait avoir son bassin de rétention pour que l'eau revienne dans les ruisseaux quand la crue est passée.

Réponse:

A l'époque nous avons évalué de faire des mesures de rétention quand nous avons comparé cette solution de rejoindre la Mère par la route de Cossonay. Mais c'était impossible de mettre cet ouvrage de rétention, car il aurait été énorme. Le but est d'évacuer la crue en surface en période de gros orages de manière efficace, actuellement les tuyaux sont trop petits ils font bouchons, l'eau sort des boyaux et se retrouve dans la rue. La taille des tuyaux va être augmentée et l'énergie de l'eau va être freinée pour rejoindre le souterrain.

Question 3:

Par rapport à ce que vous proposez aujourd'hui ce projet va durer. Ou alors dans 30 ans il va être redimensionné.

Réponse:

Nous avons tenu compte de tous les plans de développements régionaux et ceux du SDNL, du SDOL et de l'aménagement des communes. Mais nous avons pris les mesures de sécurité nécessaires. Le but est que cela tienne au moins pendant une centaine d'années.

Question 4:

Comment ces puits se présentent-ils?

Réponse:

L'eau descendra dans un canal elle se mettra en rotation elle se collera à la paroi et après elle descendra dans un puits vertical l'eau s'enroulera autour du tube elle arrivera au pied du canal à 20 mètres sous terre dans une chambre qui est faite pour, et après elle continuera dans la galerie.

La Partie Financière du Préavis:

M. Clément rappelle qu'il y a des subventions fédérales et cantonales et celles de différents partenaires ce qui réduit la participation de Renens. Les montants sont conséquents et une solution doit être trouvée. Après ce préavis nous aurons un coût défini.

Délibération:

A l'unanimité les commissaires ont approuvé ce préavis.

La commission recommande au Conseil communal d'adopter les conclusions du préavis N° 80-2015.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Dylan Montefusco de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis intercommunal N° 80-2015, du 24 août 2015,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- 1. Autorise la Municipalité de Renens à réaliser les études pour la galerie du ruisseau de Broye et renaturation de la Chamberonne.*
- 2. Accepte la clé de répartition telle que proposée dans le point 6 du présent préavis.*
- 3. Alloue à la Municipalité le crédit nécessaire pour réaliser ces études, soit un montant de CHF 525'700.- TTC avant déduction des subventions fédérales et cantonales déjà reçues pour la partie avant-projet de CHF 93'036.45 et les subventions fédérales et cantonales estimées à CHF 268'000.- pour la partie études du projet, soit un montant net estimé à charge de la Commune de Renens de CHF 164'663.55.*
- 4. Conditionne la mise en œuvre de cette décision à l'acceptation des préavis communaux des Communes de Prilly, Jouxens-Mézery, Romanel-sur-Lausanne et Lausanne.*

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissements du patrimoine administratif, sous le compte N° 3861.5010.155 "Etudes pour la galerie du ruisseau de Broye et renaturation de la Chamberonne". Son financement sera assuré par un prélèvement dans le Fonds de réserve "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux", compte N° 9280.01.

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 80-2015 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Dylan Montefusco ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

16. Rapport de commission – Préavis N° 81-2015 – Remplacement de l'installation lumineuse de trois carrefours comprenant: Rue de Lausanne et Avenue du 24-Janvier – Rue de Lausanne et Avenue du Temple – Avenue du 14 Avril et Rue du Jura

M. le Président prie M. Alberto Mocchi, Président-rapporteur de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Alberto Mocchi**, Président-rapporteur de la commission donne lecture de son rapport.

La commission traitant du préavis mentionné en titre s'est réunie dans les locaux du Centre technique communal le mardi 22 septembre à 18h00. Étaient présent-e-s : Mmes Gisèle Martin et Brigitte Rohr, ainsi que MM. Robert Mulopo, Vito Vita, Jean-Pierre Leyvraz, Abdelfattah Hanachi, Alain De Col et Alberto Mocchi, Président rapporteur. La Municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre et M. Olivier Golaz, Municipaux, et par M. Guy-Paul Bosson, responsable « signalisation » à la PolOuest.

M. Golaz a ouvert la séance en expliquant qu'il s'agit d'un préavis porté conjointement par les services « sécurité » et « travaux », et en en rappelant brièvement les enjeux. À l'origine, il avait été imaginé d'englober ces travaux dans ceux de la nouvelle ligne de tram, mais cette dernière prenant du retard, il n'est plus possible d'attendre. Les installations sont vétustes, et on ne trouve plus les pièces de rechange, notamment les ampoules à incandescence. Les mâts et écrans vont rester sur place. Ce sont les contrôleurs qui vont être remplacés par des modèles de dernière génération. Un système aérien de détection des véhicules viendra quant à lui remplacer les grandes boucles inductives utilisées actuellement, et les ampoules à incandescence seront remplacées par des leds.

Suite à ces explications, les commissaires ont posé un certain nombre de questions, dont voici un résumé :

- *Les feux seront-ils compatibles avec le futur tram ?*
 - *Oui, l'arrivée future du tram a été prise en compte.*
- *Est-il possible de régler la durée des feux afin de les adapter à la vitesse de déplacement des personnes à mobilité réduite ?*
 - *Oui, cela est possible, et encore plus facile avec des infrastructures plus modernes.*
- *A-t-on besoin pour la programmation de faire appel à des experts extérieurs ?*
 - *Pas pour l'heure, mais cela s'avèrera nécessaire lors de l'arrivée du tram. Les coûts induits sont prévus au budget du tram.*
- *Quand les travaux vont-ils commencer ?*
 - *Au plus vite dès la décision du Conseil communal prise. L'objectif serait d'avoir terminé les travaux avant la fin de l'année.*

Après cet échange sous la forme de questions-réponses les représentants des autorités communales ont pris congé de la commission, qui a encore brièvement discuté du préavis avant de passer au vote.

Un vœu selon lequel « Les personnes à mobilité réduite devraient être mieux prises en compte dans le calcul de la durée des feux pour piétons » a été formulé.

Au vote, les 8 commissaires présents ont accepté les conclusions du préavis.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **Mme Simone Szenyan-Reymond, Fourmi rouge**

S'agissant de la vitesse de déplacement des personnes à mobilité réduite et des petits enfants, j'ai une idée.

Serait-il possible de poser aux passages piétons des doubles boutons-poussoirs? Un rapide pour la plupart des gens et un plus lent pour les personnes à mobilité réduite et petits enfants.

Bien sûr, cela influencerait quelque peu le démarrage des voitures. Ce qui est possible au tourniquet des grandes surfaces devrait être faisable sur les feux piétons. On envoie des SMS à l'autre bout du monde en quelques secondes, pourquoi ne pas faciliter les gens de chez nous?

Tout un chacun peut être une fois, dans sa vie, avec des béquilles ou ralenti, cela m'est arrivé.

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

Merci pour votre question Mme Szenyan-Reymond. Malheureusement, je n'ai pas la réponse présentement, mais effectivement, c'est une bonne idée si celle-ci est réalisable. Je pense que cela existe certainement, mais il faut que je vérifie.

Votre demande fera donc partie des vœux déjà exprimés dans le préavis.

- **M. Jean-Pierre Leyvraz, Fourmi rouge**

Mesdames, Messieurs,

Concernant le vœu sur la durée des feux pour piétons, je n'ai pas été le seul à constater que pour traverser la rue de Crissier au niveau du 14 Avril il vaut mieux ne pas traîner, même si on se lance tout au début du vert.

L'organisation équiterre a publié une brochure «Un espace public pour tous» avec des recommandations pour que beaucoup de personnes à mobilité réduite puissent continuer à sortir de chez elles malgré tous les obstacles que les autres gens ne remarquent pas. Il y a notamment une partie sur les passages pour piétons à signalisation lumineuse.

Je serais curieux de savoir si les temps verts des passages pour piétons de ce préavis respectent ces recommandations et qu'est-ce qu'il en sera à l'avenir. A part ça, il y a d'autres conseils intéressants dans ce chapitre, notamment sur l'emplacement des boutons-poussoirs ou les temps rouges. Quand ceux-ci sont trop longs, ce n'est pas seulement pénible pour les personnes qui ont de la peine à rester debout immobile, mais cela incite d'autres personnes à traverser sans attendre, au risque de se transformer elles-mêmes en personnes à mobilité réduite.

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Je n'ai pas les réponses à vos questions, mais nous allons en tenir compte et cela sera évalué avec les services de la PolOuest et de la section "Circulation".

- **M. Richard Neal, PSR**

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chers Amis,*

Lors de la dernière séance du Conseil communal de la précédente législature, j'étais venu au micro pour demander une possibilité de synchronisation entre les feux rue du Jura/14-Avril avec les feux du passage piétons entre la Migros et l'UBS ainsi que le feu qui est juste avant pour permettre aux gens de sortir de derrière l'UBS sur le 14-Avril. Comme c'était la dernière séance et que je n'ai pas été réélu tout-de-suite, j'étais dans les "viennent-ensuite", je n'ai jamais eu la réponse. Est-ce que ce serait maintenant une possibilité vu que tout le système va être changé?

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Ces feux vont être changés, je pense qu'il y a, au jour d'aujourd'hui, la modernité et je suppose que, depuis que vous avez posé la question et depuis que les feux ont été posés, c'est-à-dire pour certains comme vous l'avez lu, il y a plus de 20 ans, ce laps de temps a certainement permis des améliorations et que nous allons pouvoir traverser ces passages avec sécurité.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Alberto Mocchi de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

*Vu le préavis N° 81-2015 de la Municipalité du 24 août 2015,
Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

ALLOUE, à cet effet, à la Municipalité un crédit de CHF 271'000.- TTC pour le remplacement des trois contrôleurs de feux actuellement en place aux carrefours rue de Lausanne et avenue du 24-Janvier, rue de Lausanne et avenue du Temple et avenue du 14-Avril et la rue du Jura.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte 3820.5010.118, intitulé "Installation lumineuse des carrefours comprenant la rue de Lausanne et les avenues du 24-Janvier, du Temple, du 14-Avril et la rue du Jura".

Cette dépense sera amortie en 10 ans, selon l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} janvier 2006) sur la comptabilité des communes.

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 81-2015 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Alberto Mocchi ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

17. Rapport de commission – Préavis N° 82-2015 – Modernisation de la téléphonie (projet H20-PBX) et adaptation de licences

M. le Président prie M. Michele Scala, Président-rapporteur de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Michele Scala**, Président-rapporteur de la commission donne lecture de son rapport.

La commission ad hoc chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réunie mercredi 16 septembre 2015, à 19h00 au Service informatique, rue de Lausanne 35.

Étaient présent-e-s Mesdames Simone SZENYAN-REYMOND, Geneviève BONZON, ainsi que Messieurs Yolan MENOUD, Silvio TORRIANI, Jean-Daniel ROULIER, Florian GRUBER, Roberto MULOPO, Michele SCALA, président-rapporteur.

Les autorités communales étaient quant à elles représentées par Messieurs Olivier GOLAZ ET Jean-François CLEMENT, Municipaux, ainsi que par Monsieur Olivier FONTANELLAZ chef du service informatique.

Monsieur GOLAZ explique qu'il faut se doter d'une téléphonie moderne, car l'actuelle téléphonie n'est plus fiable et peut lâcher à tout moment. De plus il n'y a plus de pièces de rechange en cas de panne. C'est une téléphonie ancienne et vétuste. Il ajoute que la Municipalité a reçu plusieurs offres et lui-même a participé avec ses collaborateurs aux démos de 3 de ces offres. Ils ont été convaincus par l'efficacité et la fonctionnalité du

matériel. Monsieur FONTANELLAZ précise qu'avec cette nouvelle solution de téléphonie il sera possible d'y intégrer la téléphonie mobile et de pouvoir joindre le personnel communal travaillant à l'extérieur. Par contre, il n'y aura pas de véritables économies financières liées à l'amélioration du matériel et au changement de technologie (1^{ère} question de la COFIN). Toutefois il devrait se dégager quelques économies sur les communications internes et surtout une simplification pour les usagers (1 seul numéro). Les coûts annuels de la maintenance liés à ce nouvel investissement ne changeront pas.

Quant au prix unitaire budgété de CHF 500.- par nouveau smartphone (2^e question de la COFIN) il s'agit d'un prix forfaitaire surévalué, car, s'il est vrai qu'on trouve des smartphones à moitié prix, après il faut y installer des applications et des fonctionnalités propres aux métiers. Certains smartphones devront être équipés d'une couverture anti-choc et étanche pour résister à l'eau, aux chutes et aux rigueurs de la vie de tous les jours en plein air.

Questions

Pourquoi le prix des travaux en régie n'est-il pas plus précis?

- *Il est difficile d'évaluer le prix des travaux en régie (installation de câbles électriques par exemple) avec précision. Comme pour les smartphones, il s'agit d'une estimation.*

Qu'en est-il des dangers de la téléphonie mobile comme les troubles de sommeil, les tumeurs cérébrales, l'intolérance aux ondes et autres maladies ? Le personnel est-il informé des directives fédérales à ce propos ?

- *Le personnel sera informé des dangers de la téléphonie mobile.*

Quelle est la durée de vie de la nouvelle téléphonie ?

- *On estime une durée de vie d'env. 14 ans pour la téléphonie, mais variable en fonction de l'évolution technologique, et de 2 à 5 ans pour les smartphones.*

Compte tenu des changements technologiques rapides, pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas opté pour le leasing ?

- *La Municipalité n'a pas retenu cette option et préfère l'acheter.*

Pourquoi la Municipalité n'achète-t-elle pas des licences open source qui sont gratuites ?

- *Les licences open source sont certes gratuites, mais les applications sont payantes.*

Le personnel pourrait-il utiliser son smartphone au travail?

- *La Municipalité y a pensé, mais n'a pas retenu cette option, car trop intrusive.*

Décision

La Municipalité et le Service informatique ayant répondu à toutes les questions de la commission, celle-ci délibère seule. Tous les commissaires soutiennent l'achat de la nouvelle téléphonie. Toutefois un vœu, accepté à l'unanimité, a été formulé:

«Dans un but de prévention le personnel, utilisant le téléphone sans fil, sera informé sur les mesures de précaution qui permettent de réduire au maximum les champs électromagnétiques induits».

Au vote, la commission soutient les conclusions du préavis à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Michele Scala de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 82-2015 de la Municipalité du 24 août 2015,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à cet effet, à la Municipalité pour lui permettre la mise en place de sa vision stratégique en matière informatique, un crédit de CHF 240'000.- TTC pour financer la modernisation de la téléphonie (Projet H20-PBX).

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément à l'autorisation d'emprunter donnée par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte N° 6900.5060.349 - Modernisation de la téléphonie (Projet H20-PBX).

Elle sera amortie en 5 ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : au 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

ACCEPTÉ que soient portées aux budgets 2016 et suivants, les charges de fonctionnement liées aux nouveaux principes des licences.

C'EST À LA MAJORITÉ (2 REFUS ET 2 ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 82-2015 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Michele Scala ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

18. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- **Préavis N° 83-2015** – Adoption du règlement concernant la taxe d'équipement communautaire
Présidence: Fourmi rouge
- **Préavis N° 84-2015** – Remplacement des applications de gestion informatique (Projet H20-ERP)
Présidence: Les Verts

- **Préavis N° 85-2015 – Demande de subvention en faveur de la Fondation de La Ferme des Tilleuls et subvention exceptionnelle pour le transport du Colossal d'art brut de Danielle Jacqui**
Présidence: PLR

M. le Président ouvre la discussion sur les dépôts de préavis.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président communique que:

- le préavis N° 83-2015 sera présidé par Mme Verena Berseth du groupe Fourmi rouge,
- le préavis N° 84-2015 sera présidé par M. Yolán Menoud du groupe Les Verts,
- le préavis N° 85-2015 sera présidé par M. Florian Gruber du groupe PLR.

19. Motions, postulats et interpellations

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**
Dépôt de la motion intitulée "Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois"

Chers Collègues,

Le Groupe PLR dépose la motion suivante "Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois".

M. le Président précise que la motion sera développée lors de la séance du Conseil communal de Renens du 12 novembre 2015.

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**
Interpellation intitulée "A quand une desserte en trains grandes lignes en gare de Renens?"

*Monsieur le Président,
Chers collègues,*

Mise en service en 1855, la gare de Renens sera entièrement modernisée entre 2016 et 2019 dans le cadre du projet Léman 2030, lequel a pour but de doubler la capacité de transport de voyageurs par train entre Lausanne et Genève à l'horizon 2030, pour satisfaire la demande.

Ces travaux de modernisation de la gare de Renens sont devenus aujourd'hui absolument nécessaires pour absorber le flux de passagers qui s'élève à environ 30'000 voyageurs quotidiennement, ce qui fait de la gare de Renens la troisième gare de Suisse romande.

On peut en particulier mentionner le fait que le passage sous-voie de la gare sera agrandi, et que les quais seront prolongés à 420 m de longueur, soit suffisamment longs pour accueillir les plus grands trains des CFF. Ces quais seront aussi accessibles par une toute nouvelle passerelle en hauteur à l'Ouest.

Au Nord, la gare sera aussi connectée au futur tramway t1 qui reliera Lausanne et Villars-St-Croix, et au Sud elle sera reliée au futur gymnase de l'Ouest lausannois, et aux nouveaux

bâtiments des CFF qui abriteront les quelque 1500 collaborateurs des différentes directions des CFF pour la Romandie.

La gare de Renens deviendra ainsi la véritable plaque tournante des transports publics de tout le District de l'Ouest lausannois, un district clairement urbain où les frontières communales s'estompent jour après jour.

Mais si la gare de Renens aura tout d'une grande gare, elle n'aura pas les trains qui vont avec ce statut.

De fait, dans la planification des CFF, la gare de Renens s'est vue reléguer ces dernières années dans l'établissement des horaires comme une simple gare régionale, alors même que la gare de Renens dessert aujourd'hui directement un bassin de population de 70'000 habitants, 100'000 à l'horizon 2030-2040, et un campus universitaire de 25'000 personnes.

On constate en fait ces dernières années une péjoration de la desserte en trains de grandes lignes qui existait pourtant auparavant avec Genève-Aéroport, Berne ou Sion, très partiellement Neuchâtel, cela totalement à rebours des investissements qui vont être consacrés, 200 à 300 millions de francs, et surtout du développement récent de la population utilisant la gare.

C'est ainsi que, pour l'heure, la gare de Renens est desservie presque exclusivement par des trains régionaux et des trains Régio-Express. La gare de Renens n'est ainsi pas directement connectée aux réseaux des trains grandes lignes et n'est pas directement connectée à l'aéroport de Genève, mais seulement indirectement via la gare de Lausanne.

Dans tous les cas, le parcours des voyageurs de ou à destination de Renens est allongé d'environ 15 minutes, ou sujet aux désagréments d'un transbordement en gare de Genève, Morges ou de Lausanne, et les coûts de transport sont aussi plus élevés.

En comparaison avec la desserte d'autres gares sur le plan cantonal et sur le plan national, ce statut de gare régionale pour la gare de Renens n'est clairement plus adapté et choqué.

Or, au moment de commencer les travaux du chantier « Léman 2030 », il n'existe aucune certitude quant à la réintroduction de l'arrêt des trains grandes lignes en gare de Renens à court, moyen et long termes. A entendre les planificateurs des horaires CFF, on peut même dire qu'il n'existe, à notre connaissance, aucune planification d'horaires allant dans ce sens, contrairement aux engagements publics pris par les CFF suite à une séance commune, organisée à l'initiative des quatre communes porteuses du projet de la gare, et qui avait réuni en janvier 2014 les CFF, le canton, l'EPFL et l'UNIL.

Aussi les Conseillers communaux signataires de la présente interpellation, c'est-à-dire tous les présidents de groupe de ce Conseil, posent-ils les questions suivantes à la Municipalité.

- La Municipalité a-t-elle conscience de l'absence de desserte en trains grandes lignes de la gare de Renens ?
- La Municipalité s'explique-t-elle la contradiction entre les investissements consentis en gare de Renens pour la transformer en une grande gare et l'absence de desserte en trains grandes lignes ?

- *Quelles sont les mesures que la Municipalité a mises et/ou mettra en œuvre tant auprès du canton que des CFF pour assurer à nouveau une desserte en trains grandes lignes en gare de Renens ?*

A noter que cette interpellation sera aussi faite dans les 4 communes porteuses du projet.

Merci pour votre attention !

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je peux répondre oralement dans un premier temps, mais nous répondrons plus complètement par écrit en particulier pour asseoir quelques chiffres ou éléments qui sont importants à donner.

Nous sommes conscients de l'absence de desserte en trains grandes lignes à la gare de Renens et la Municipalité de Renens se bat depuis plusieurs années pour tenter de faire bouger les CFF. Elle le fait de toutes les manières possibles: en répondant aux consultations sur les changements d'horaire ces dernières années, en initiant des démarches avec les trois autres communes partenaires de la gare auprès des CFF, dont cette séance de janvier 2014 où étaient assis autour d'une table les CFF, l'EPLF, l'UNIL et le Canton afin d'évoquer cette situation et obtenir un engagement des CFF d'étudier, au moins à la fin des travaux "Léman 2030", un retour de la desserte grandes lignes.

L'évolution actuelle montre que ces engagements ne sont pas tenus. Et il est vrai qu'il y a un décalage entre les financements votés par les communes qui nous accompagnent, le financement que les CFF eux-mêmes mettent autour de cette gare, financements importants, et la desserte en grandes lignes, qui diminue. Nous continuons les démarches au niveau des municipalités pour appuyer le postulat, cosigné par tous les députés, qui a été déposé au Grand Conseil et envoyé au Conseil d'Etat. De plus, nous continuons également nos démarches en particulier auprès des Grandes écoles, parce que c'est un des éléments qui est très fort dans l'évolution de la gare de Renens et nous ne sommes pas sûrs que cet élément soit parvenu jusqu'à la Direction des CFF.

Nous allons donc continuer nos démarches dans ce sens et nous vous donnerons quelques éléments chiffrés comparant, en particulier, la desserte de la gare de Renens à celle de gares analogues en Suisse allemande pour appuyer cette revendication dont nous espérons bien qu'elle arrivera à un plus haut niveau prochainement.

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

Au nom des signataires de cette interpellation, je vous remercie et nous nous réjouissons de lire votre réponse écrite.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

Interpellation relative aux pavillons provisoires scolaires du Collège du Simplon

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Chèr-es Collègues,*

Tout d'abord, je dois vous informer que j'ai été approché par quelques parents des élèves qui fréquentent le collège du Simplon et donc ce soir je me fais le porte-parole de ces personnes.

Avant de faire mon interpellation, je me permets de vous rappeler que ces pavillons scolaires ont été installés au Collège du Simplon en 2005. Selon mes recherches, c'était lors de la séance du 30 septembre 2004 suite à l'étude du rapport N° 50, que le Conseil communal avait approuvé l'installation provisoire de ces pavillons au Collège du Simplon et du Léman.

La conclusion de la commission chargée d'étudier ce rapport disait à l'époque: "Au terme de ses débats, la commission est convaincue des besoins véritables et pressants en locaux scolaires sur la totalité de notre Commune, et cela déjà, dès la rentrée 2005-2006. Toutefois, elle regrette malheureusement le manque de temps mis à disposition pour étudier et surtout réaliser les constructions de ces classes en "dur", nous obligeant, une fois de plus, à décider et à construire du provisoire dans l'urgence."

La même commission avait fait les vœux suivants :

"Que ces constructions provisoires soient vraiment du provisoire et couvrent ainsi les besoins à très court terme, dans l'attente de l'agrandissement du Léman, d'ici la rentrée 2008 et que la Municipalité transmette au Conseil un rapport de faisabilité et de coût pour la création d'un étage supplémentaire au collège du Simplon, en remplacement des pavillons.

Ainsi, nous espérons avoir, dans un délai raisonnable, des constructions scolaires adaptées aux besoins des enfants de notre Ville, mais aussi aux personnes qui y travaillent,... "

C'est donc ce qui avait été demandé par la commission et le Conseil communal il y a dix ans.

Alors comme vous pouvez le constater, pour le collège du Léman ces pavillons ont été vraiment des provisoires, car l'agrandissement a été effectué et les pavillons préfabriqués ont disparu. Par contre, pour le Collège du Simplon rien n'a changé depuis 2005 et ces pavillons provisoires sont hélas toujours en place.

Alors au nom de ces parents qui m'ont approché, mon interpellation à la Municipalité est la suivante: "Combien de temps vont encore rester ces pavillons scolaires provisoires qui durent déjà plus de 10 ans ?"

Et subsidiairement, ils demandent à la Municipalité (en attendant la construction de ces classes en «dur») de construire devant ces pavillons, un toit, un abri, une toiture en bois, métal, plastique, peu importe, afin d'abriter les élèves de la pluie et de la neige, car actuellement il n'existe rien et les enfants sont obligés de rester devant ces pavillons sous la pluie ou la neige en attendant que les concierges ou les enseignants ouvrent la porte d'entrée aux classes.

Mesdames et Messieurs, merci de votre attention.

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

En effet, oui ce sont des pavillons qui étaient provisoires. Malheureusement c'est un provisoire qui dure et c'est un peu une constante pour certains pavillons à Renens.

Nous essayons de construire des nouveaux bâtiments; le nouveau bâtiment du Censuy a été construit. Maintenant quant à votre question de savoir combien de temps cela va durer, je ne peux, pour l'instant, vous le dire. Je préfère vous répondre la prochaine fois puisqu'une solution a été étudiée pour agrandir le Simplon, mais je préfère vous donner les informations par écrit et que celles-ci soient validées par l'ensemble de la Municipalité.

Ceci dit, dans votre interpellation vous glissez aussi une demande, qui pour moi me semble plus relever d'un postulat, qui est celle d'étudier un couvert dans le préau. Donc, nous y répondrons également la prochaine fois. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

20. Questions, propositions individuelles et divers

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

Interventions suite à la réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation relative à la politique climatique de la Commune de Renens ainsi que la résolution votée sous le point N° 5 de l'ordre du jour.

Le point N° 5 de l'ordre du jour ayant été interrompu un peu brusquement tout-à-l'heure, je voulais juste revenir brièvement sur la réponse à l'interpellation que j'avais déposée il y a deux mois de cela sur le bilan carbone de la Ville de Renens.

Je remercie la Municipalité pour sa réponse. Nous apprenons beaucoup de chose en la lisant, nous voyons que beaucoup de choses se font déjà, d'autres font se faire, d'autres encore pourraient se faire un jour.

Je ne peux donc qu'inciter la Municipalité à continuer dans cette voie qui est d'ailleurs la seule que nous puissions suivre à terme, celle de la réduction des émissions de CO2.

Et puisque j'ai la parole, je voulais juste préciser concernant le "non" à la résolution de M. Montabert, que j'estime que ce n'est pas un "non" à l'accueil ou à la solidarité, mais que c'est un "non" aux manipulations et aux leçons de morales indues.

- **M. Anton Chatelan, PLR**

Question relative au parc automobile de la Ville de Renens

*Monsieur le Président,
Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,*

Le 18 septembre 2015, l'agence environnementale américaine EPA accuse VW d'avoir doté près de 500'000 véhicules vendus aux Etats-Unis d'une technologie permettant de contourner les normes sur les émissions polluantes.

Le 20 septembre 2015, le PDG de VW (Volkswagen) dit regretter avoir déçu ses clients, puis indique que la tricherie concerne 11 millions de véhicules dans le monde.

Il y a 10 jours, l'OFROU (Office fédérale des routes) déclare estimer à environ 130'000 le nombre de véhicules concernés circulant en Suisse.

Ma question

La commune de Renens est-elle propriétaire ou copropriétaire, par exemple au travers de services partagés par plusieurs communes du district, ou éventuellement locataire de véhicules disposant de la technologie incriminée ?

Si la réponse est positive :

- *La Municipalité pourrait-elle, lors d'une prochaine séance du conseil communal nous indiquer qu'elle est le nombre de véhicules concernés, ainsi que les mesures et les actions qu'elle compte prendre ?*

Si la réponse est négative, alors tant mieux pour nous.

Merci.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

La réponse à votre question par rapport à cette marque de véhicule est "non". Par contre, la situation évoluant assez vite, comme vous l'avez dit, j'ai demandé au service un audit complet. En effet, vous savez qu'à chaque nouvel achat de véhicule, les normes Euro 5, Euro 6 sont exigées et par rapport à cela nous avons posé la question et nous effectuerons une analyse pour tous les véhicules. Merci.

- **M. Michele Scala, PSR**

Question relative aux locataires de la rue de la Savonnerie

Mesdames, Messieurs,

J'ai une question par rapport aux locataires de la Savonnerie. Est-ce que les locataires ont été relogés? Ou qu'elles sont les démarches en cours pour les trois locataires?

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Merci M. le Conseiller pour votre question, cela fait plaisir de voir que vous suivez avec attention l'activité, puisque cela a été voté il n'y a pas très longtemps.

Est-ce qu'ils ont été relogés? Non. Est-ce qu'ils vont l'être bientôt? Oui.

Donc, si vous reposez la question lors de la prochaine séance du Conseil, je pourrai peut-être vous dire "oui". Nous travaillons assidûment dessus et des pistes ont été trouvées.

- **M. Cemal Ozcan, Indépendant**

- Intervention relative à la discussion sous le point N° 5 de l'ordre du jour.

Monsieur le Président,

Chers Collègues,

J'aurais peut-être dû prendre la parole tout-à-l'heure lors la discussion relative à l'accueil des 50 réfugiés, mais je préférais ne pas dévier du sujet pour ne pas créer une mauvaise ambiance.

Il y a presque une année, dans ce Conseil, j'avais mentionné que le peuple turc, le gouvernement turc, le président turc avec lequel vous pouvez ne pas avoir les mêmes opinions politiques, d'ailleurs je n'ai pas les mêmes opinions politiques, avaient ouvert les bras, les cœurs. Ils ont mis tous les moyens financiers pour accueillir dans les meilleures conditions plus de 2 millions de réfugiés en Turquie. Au lieu de saluer, d'encourager, de collaborer, notre Conseil a malheureusement accusé et une lettre a été envoyée au Conseil Fédéral.

Ce soir, ce que j'ai vu, ce que nous avons vécu, franchement, en tant qu'âme humaine, en tant que conseiller, me fait mal au cœur.

Un drame humanitaire et une misère humanitaire ne devraient pas être un sujet de polémique des politiciens pour s'amuser.

Merci de votre attention.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre.

M. le Président remercie toutes et tous pour le temps qu'ils ont donné à leur Commune et leur souhaite un très bon retour dans leur foyer.

Avant de lever la séance, M. le Président rappelle que la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens aura lieu le **jeudi 12 novembre 2015 à 20h00.**

Clôture de la séance à 22h25

Le Président

La Secrétaire

Pascal Golay

Yvette Charlet

Annexe N° 1 du PV de la séance du Conseil communal de la Ville de Renens du 08 octobre 2015

Résultat détaillé du vote nominal à la proposition d'adoption de la résolution suivante: "**Le Conseil Communal déclare à la Municipalité qu'il souhaite apporter une aide immédiate à l'hébergement des migrants dans le besoin situés sur la commune et alentours. Les conseillers communaux soutenant cette résolution réaffirment ainsi leurs convictions politiques. Ils souhaitent héberger des migrants chez eux jusqu'à ce qu'une solution pérenne soit trouvée. Compte tenu de l'urgence, ils prient les autorités de contacter l'Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants ou toute autre structure adéquate pour que cet accueil puisse se concrétiser dans les plus brefs délais.**"

Nom	Prénom	OUI	NON	ABSTENTION	
Aeschlimann	Eric				Absent
Allauca	Byron		1		
Arnedo	Roberto		1		
Ayer	Danielle		1		
Berseth	Verena		1		
Berthoud	Jacques		1		
Bianchi	Antoine				Excusé
Bila	Radovan		1		
Bonzon	Geneviève		1		
Carota	Nadia		1		
Chatelan	Anton			1	
De Col	Alain		1		
De Col	Carole		1		
Dias	Hugo			1	
Dinç	Hasan		1		
Divorne	Nicole		1		
Dreier	Ellen-Mary		1		
Duperrex	Gérard		1		
Eareby	Mohammed		1		
Ferrini	Gian-Luca		1		
Frei-Premet	Irène		1		
Freymond	Nicolas				Annoncé en retard
Golay	Pascal				Président du CC
Golaz Grilli	Elodie			1	
Gruber	Florian				Excusé
Guedes	João		1		
Haas Torriani	Nicole		1		
Hanachi	Abdelfattah		1		
Ibrahimi	Seljim			1	
Jaccard	Nathalie			1	
Jeanrichard	Jean-François				Excusé
Joliat	Elodie				Excusée
Jribi	Mohamed		1		
Keller	Vincent		1		
Kilingç	Ali		1		
Kocher	Jonas		1		
Korkmaz	Ali		1		
Kung	Rolf		1		

Lepore	Antonio		1		
Leyvraz	Jean-Pierre		1		
Lokaj	Naïm				Absent lors du vote
Machado	Carlos				Excusé
Martin	Gisèle			1	
Martins	Sandra				Excusée
Mateus	Armando				Absent
Menoud	Yolan		1		
Mocchi	Alberto			1	
Montabert	Stéphane		1		
Montefusco	Dylan		1		
Montemari	Pascal				Absent
Mulopo	Robert		1		
Neal	Richard		1		
Neet-Sarqueda	Conchita		1		
Niang	Oumar		1		
Ozcan	Cemal		1		
Perret	Dominique			1	
Pimenta	Manuel		1		
Piroti	Aso				Excusé
Radosavljevic	Milica				Absente
Ravaioli -Thibaud	Victoria		1		
Rodriguez	Maria del Mar				Excusée
Rohr	Brigitte		1		
Rohrbach	Daniel		1		
Romano-Giorno	Gerarda				Absente
Roscigno	Eugène		1		
Roulier	Jean-Daniel			1	
Russo	Roberto Pietro				Absent
Sadiku	Fatmir				Absent
Safaï	Reza		1		
Scala	Michele		1		
Sisto-Zoller	Suzanne		1		
Sivanesan	Ranjini		1		
Szenyan-Reymond	Simone		1		
Tabib	Abdullah				Absent
Tartaglia	Vito		1		
Torriani	Silvio		1		
Verdino	Anabela		1		
Vienet	Didier		1		
Vita	Vito			1	
Zürcher	Patricia		1		
Total		0	51	10	